

PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2026



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M84954

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 19 mai 2026, visant à obtenir:

« Pour les deux établissements suivants, soit la propriété située au 50, rue Mufragie à Entrelacs, J0T 2E0 (no. d'enregistrement CITQ 294854) et la propriété située au 451, 70e Avenue à Entrelacs, J0T 2E0 (no. d'enregistrement CITQ 301903), je souhaite obtenir une copie électronique des documents suivants :

- *Le document émanant d'une autorité compétente démontrant que l'exploitation de l'établissement d'hébergement touristique visé ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme, transmis avec la demande d'enregistrement de chaque établissement ;*
 - *La date du premier enregistrement de chaque établissement et les dates de tout renouvellement, suspension ou expiration de l'enregistrement, de l'enregistrement initial à aujourd'hui ;*
- 2. Pour l'ensemble du territoire de la municipalité d'Entrelacs, je souhaite obtenir :*
- *La liste des établissements ayant obtenu un numéro d'enregistrement CITQ depuis le 26 mai 2023. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés. Vous trouverez ces derniers en pièce jointe.

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

...2

Nous tenons également à vous informer des éléments suivants :

L'enregistrement 294854 est valide, sans interruption, depuis le 9 octobre 2020 et a été renouvelé aux dates suivantes :

- 19 octobre 2022
- 9 août 2023
- 1er août 2024
- 4 août 2025

L'enregistrement 301903 est valide, sans interruption, depuis le 22 septembre 2020 et a été renouvelé aux dates suivantes :

- 19 juin 2023
- 17 juillet 2024
- 29 juin 2025

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours

294854 - Attestation provisoire

294854 - Avis reçu

294854 - Trousse de bienvenue20201022-065937

301903 Avis exploitation

CITQ Enregistrement 294854 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Enregistrement 301903 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Enregistrement 301903 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQ Établissement 294854 - Renouvellement de l'enregistrement

CITQEN_1

CITQEN_2

CITQEN_4

Dossier CITQ 301903 - CHALET MARTINI

Entrelacs_Liste_enreg_20260519

301903 - Certificat enregistrement

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

CHALET MARTINI

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 23 septembre 2021



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

ATTESTATION DE CLASSIFICATION PROVISOIRE

BOULEAU

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT: Résidences de tourisme

DATE D'EXPIRATION: 10 octobre 2021



La présente doit être affichée en tout temps à la vue du public durant sa période de validité et doit être remplacée aussitôt que l'exploitant reçoit le panneau permanent qui suit la visite de classification.

Tourisme
Québec 

De : [# Renouveaulement CITO](#)
À : [Nathalie Laforte](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 294854 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 9 août 2023 11:17:45
Pièces jointes : [294854 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 9 août 2023

Nathalie Laforte


N/Réf. : Enregistrement n° 294854 - BOULEAU
Adresse : 50, rue Mufragie, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2024.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (294854) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

BOULEAU

50, rue Mufragie
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

294854

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2023-08-09**

EXPIRE LE : **2024-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouveaulement CITO](#)
À : [Nathalie Laforte](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 294854 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 4 août 2025 21:45:41
Pièces jointes : [294854 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 4 août 2025

Nathalie Laforte


N/Réf. : Enregistrement n° 294854 - BOULEAU
Adresse : 50, rue Mufragie, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (294854) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca


Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;

 Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

BOULEAU

50, rue Mufragie
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

294854

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2025-08-04**

EXPIRE LE : **2026-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouveaulement CITO](#)
À : [Nathalie Laforte](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 294854 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 1 août 2024 14:16:38
Pièces jointes : [294854 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 1 août 2024

Nathalie Laforte
[Redacted]

N/Réf. : Enregistrement n° 294854 - BOULEAU
Adresse : 50, rue Mufragie, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (294854) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

BOULEAU

50, rue Mufragie
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

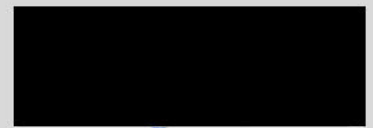
294854

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2024-08-01**

EXPIRE LE : **2025-08-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouveaulement CITO](#)
À : [Marie Josée Léger](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 301903 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 17 juillet 2024 09:20:55
Pièces jointes : [301903 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 17 juillet 2024

Marie Josée Léger


N/Réf. : Enregistrement n° 301903 - CHALET MARTINI
Adresse : 451, 70e Avenue, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 juillet 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de

la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (301903) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET MARTINI

451, 70e Avenue
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

301903

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2024-07-17**

EXPIRE LE : **2025-07-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouveaulement CITQ](#)
À : [Marie Josée Léger](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 301903 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 19 juin 2023 10:15:08



Le 19 juin 2023

Marie Josée Léger
[REDACTED]

N/Réf. : Enregistrement n° 301903 - CHALET MARTINI
Adresse : 451, 70e Avenue, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 juillet 2024.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (301903).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info


P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

This content is extracted to AzureBlobStorage

De : [# Renouveaulement CITO](#)
À : [Marie-Josée Léger](#)
Objet : CITQ Enregistrement # 301903 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 29 juin 2025 12:30:52
Pièces jointes : [301903 - Certificat enregistrement.pdf](#)



Le 29 juin 2025

Marie-Josée Léger


N/Réf. : Enregistrement n° 301903 - CHALET MARTINI
Adresse : 451, 70e Avenue, Entrelacs
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 juillet 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques

d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (301903) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info



P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

This content is extracted to AzureBlobStorage

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET MARTINI

451, 70e Avenue
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

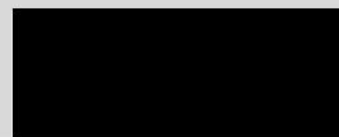
301903

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2025-06-29**

EXPIRE LE : **2026-07-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

De : [# Renouveaulement CITQ](#)
À : [Nathalie Laforte](#)
Objet : CITQ Établissement # 294854 - Renouveaulement de l'enregistrement
Date : 19 octobre 2022 11:05:10



Le 19 octobre 2022

Madame, Nathalie Laforte
[REDACTED]

N/Réf. : Établissement n° 294854
Adresse : 50, rue Mufragie, Entrelacs

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Madame,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 31 août 2023.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, un avis écrit doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement. L'avis écrit que vous possédez déjà est toujours valide et doit continuer à être affiché.

Également, vous devrez afficher dans toutes vos publicités le numéro d'enregistrement de votre établissement (294854).

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

De : [Jo-Annie Besner](#)
À : [Marie-Josée Léger](#)
Objet : Dossier CITQ # 301903 - CHALET MARTINI
Date : 22 septembre 2020 16:24:49
Pièces jointes : [301903 - Attestation provisoire.pdf](#)
[222-70 IF-008 BulletinCITQ_ContratLocation.pdf](#)
[916 Guide de prevention_RT_valideSante \(COVID19\).pdf](#)
[222-70 IL-006-12 Avis sur respect du rdv fixé par classificateur.doc](#)
[444-02 Résidences de Tourisme fra final \(mars 2015\).pdf](#)

Le 22 septembre 2020

Madame Marie Josée Léger
CHALET MARTINI
1218C, boulevard Iberville
Repentigny (Québec) J5Y 3S9

N/Réf. : Établissement n° 301903
Appellation : CHALET MARTINI
Adresse : 451, 70e Avenue, Entrelacs

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de
bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son

établissement d'hébergement (301903) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Veillez trouver également dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement, cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

des bulletins *info CITQ*, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Internet comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (301903) et de votre numéro d'exploitant (728715) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jo-Annie Besner

Agente de classification

CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810

Longueuil (Québec) J4K 5G7

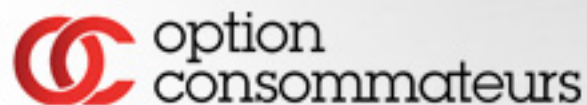
Tél : 450 679-3737, poste 226
Sans frais : 1 866 499-0550, poste 226
Télécopieur : 450 679-1489

Courriel : jabesner@citq.qc.ca
Site internet : www.citq.info

This content is extracted to AzureBlobStorage

DES PAROLES, C'EST BIEN. UN CONTRAT, C'EST MIEUX.


Évitez les mauvaises surprises et imprimez le contrat type mis au point par la **CITQ**, en collaboration avec **Option Consommateurs**.



Offert
GRATUITEMENT

dans la zone réservée aux exploitants
sur www.citq.info

QUE FAIRE POUR ACCÉDER À LA ZONE RÉSERVÉE AUX EXPLOITANTS DU WWW.CITQ.INFO ?

-  Inscrire votre **numéro d'établissement** dans la **première case** et votre **numéro d'exploitant** dans la **deuxième**.
-  Vous ne connaissez pas votre numéro d'exploitant ? Cliquez sur « **perdu ?** » et vous recevrez un courriel vous l'indiquant.





Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

AVIS IMPORTANT

LA CITQ DÉSIRE VOUS RAPPELER QU'ELLE A L'OBLIGATION DE VISITER CHAQUE ÉTABLISSEMENT À TOUS LES DEUX ANS, TEL QUE PRESCRIT PAR LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.

LA CITQ FAIT APPEL À VOTRE COLLABORATION ET VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR RESPECTER LE RENDEZ-VOUS FIXÉ PAR LE CLASSIFICATEUR. SI VOUS NE POUVEZ ÊTRE PRÉSENT, VEUILLEZ DÉLÉGUER UNE PERSONNE QUI POURRA DONNER ACCÈS À VOTRE ÉTABLISSEMENT.

LE FAIT QUE VOTRE ÉTABLISSEMENT SOIT OCCUPÉ PAR DES LOCATAIRES NE PEUT CONSTITUER PAR AILLEURS UNE RAISON VALABLE POUR REFUSER LA VISITE DU CLASSIFICATEUR. LA CITQ TIENT À VOUS ASSURER À CE PROPOS QUE VOTRE CLIENTÈLE SERA TRAITÉE AVEC TACT ET RESPECT.

GUIDE DE CLASSIFICATION

★ ÉDITION 2015 ★

ENTRÉE EN VIGUEUR : JANVIER 2016



CITO

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

www.citq.info

CHEZ NOUS AUSSI LES CLIENTS SONT HEUREUX



Reconnus par l'industrie comme étant la référence en assurance hébergement, les programmes exclusifs à Invesa sont conçus et adaptés à votre secteur d'activité.

Partenaire officiel de la CITQ depuis plus de 10 ans, nous assurons la majorité des établissements au Québec.



Tout comme vous,
nos spécialistes en assurance
hébergement visent l'excellence

Appelez-nous pour une soumission
1-855-855-9757

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION.....	v
PRINCIPES GÉNÉRAUX	vi
SECTION I : LES CHAMBRES.....	1
LE LIT	3
Literie	3
Couvre-lit.....	4
Meuble de lit	5
Type de lits	6
L'AMEUBLEMENT.....	7
Meuble de rangement.....	7
Tables de chevet.....	8
Sièges.....	9
Qualité de l'ameublement	10
LES AUTRES ÉLÉMENTS.....	11
Type de chambre	11
Superficie minimale	12
Murs	13
Plancher.....	14
Parures de fenêtres	15
Penderie ou armoire.....	16
Cintres.....	17
Appareils d'éclairage	18
Éléments décoratifs.....	19
Chauffage.....	20
Climatisation	21
L'ÉTAT DES CHAMBRES	22
État de la literie.....	23
État du couvre-lit.....	24
État du matelas et du sommier	25
État du meuble de lit.....	26
État des tables de chevet.....	27
État des meubles de rangement.....	28
État des sièges	29
État de la penderie ou de l'armoire.....	30
État des murs	31
État du plancher.....	32
État du plafond.....	33
État des appareils de chauffage	34
État des appareils de climatisation	35
État des appareils d'éclairage.....	36

	Page
État des parures de fenêtres.....	37
État des éléments décoratifs.....	38
Services et installations complémentaires.....	39
Éléments de démerite.....	40
SECTION II : LES SALLES DE BAINS	41
Superficie minimale.....	43
Salles de bains (ratio).....	44
Appareils sanitaires.....	45
Comptoir et rangement.....	46
Tour de douche.....	47
Murs.....	48
Plancher.....	49
Rideau ou porte de douche.....	50
Chauffage.....	51
Appareils d'éclairage.....	52
Miroir.....	53
L'ÉTAT DES SALLES DE BAINS.....	54
État du cabinet de toilette.....	55
État des lavabos.....	56
État de la baignoire et de la douche.....	57
État du rideau ou de la porte de douche.....	58
État du comptoir et du rangement.....	59
État des murs.....	60
État du plancher.....	61
État du plafond.....	62
État des appareils d'éclairage.....	63
État des accessoires.....	64
Services et installations complémentaires.....	65
Éléments de démerite.....	66
SECTION III : L'ESPACE-REPAS	67
Les pièces.....	69
Nombre de places assises.....	70
LA CUISINE	71
Plancher.....	71
Dosseret.....	72
Qualité des portes d'armoires.....	73
Quincaillerie des armoires.....	74
Qualité du comptoir.....	75
Équipements ménagers.....	76
Qualité des équipements ménagers.....	77

	Page
Petits appareils électriques.....	78
Batterie, ustensiles, accessoires, vaisselle et couverts.....	79
LA SALLE À MANGER.....	81
Qualité de l'ameublement.....	81
Murs.....	82
Plancher.....	83
L'ÉTAT DE L'ESPACE-REPAS.....	84
État des murs.....	85
État du plancher.....	86
État du plafond.....	87
État des modules et armoires.....	88
État des équipements ménagers.....	89
État des petits appareils électriques.....	90
État des accessoires et équipements de cuisine.....	91
État de la batterie de cuisine.....	92
État de la vaisselle et des couverts.....	93
État du mobilier.....	94
Services et installations complémentaires.....	95
Éléments de démerite.....	96
SECTION IV : LE SALON.....	97
Type de pièce.....	99
Ameublement.....	100
Qualité de l'ameublement.....	101
Nombre de places assises dans les aires de séjour.....	102
Murs.....	103
Plancher.....	104
Appareils électroniques.....	105
Appareils d'éclairage.....	106
L'ÉTAT DES PIÈCES DE SÉJOUR.....	107
État des appareils de chauffage.....	108
État des appareils de climatisation.....	109
État du mobilier.....	110
État des murs.....	111
État du plancher.....	112
État du plafond.....	113
État des appareils d'éclairage.....	114
État des éléments décoratifs.....	115
État des appareils électroniques.....	116
Services et installations complémentaires.....	117
Éléments de démerite.....	118

SECTION V : L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE	119
Type de résidence	121
Stationnement	123
Accès à l'extérieur	124
Aménagement paysager : éléments horticoles et éléments construits	125
L'ÉTAT DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE.....	126
État de la résidence.....	127
État du stationnement.....	128
État du terrain	129
Services et installations complémentaires.....	130
Éléments de démerite	131
SECTION VI : SERVICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS	133
SECTION VII : TOURISME DURABLE	137
SECTION VIII : ANNEXE	141
Trousse de premiers soins	143

INTRODUCTION

**La mission de
la Corporation de l'industrie touristique du Québec**
Effectuer des services de classification, de certification ou
d'homologation pour le compte de clients publics ou privés, afin
de contribuer à l'amélioration des produits ou services visés et de
toujours mieux informer les consommateurs.

Gestionnaire officiel de la classification de l'hébergement touristique du Québec, la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) est fière de présenter l'édition 2015 du *Guide de classification des résidences de tourisme*. Elle remplace l'édition de 2008 et contient un nombre important de critères nouveaux ou réaménagés. Ces ajouts et modifications sont le fruit d'intenses recherches menées auprès de consommateurs et d'exploitants. Nous vous invitons à lire attentivement le présent guide, à le comparer avec la version précédente (éd. 2008) et à consulter le guide tutoriel dans la zone qui vous est réservée dans le site Web de la CITQ, au www.citq.info.

Cette édition bénéficie d'une présentation améliorée qui vise à en faciliter la compréhension. Elle se veut également un outil au service de la qualité de l'hébergement touristique, conformément à la mission de la CITQ. Elle sera donc très utile aux exploitants désireux de maintenir ou de hausser le niveau de classification de leur établissement. Cette nouvelle édition tient compte également des tendances de l'heure, tant dans le domaine des produits que dans celui des services, tout comme des préoccupations actuelles des consommateurs.

Dans une industrie en constante évolution, faire en sorte que la classification reflète bien les attentes du public voyageur est un défi permanent que la CITQ ne saurait relever sans la collaboration de tous ses partenaires de l'industrie de l'hébergement. La mise à jour du *Guide de classification des résidences de tourisme* a donc nécessité le concours de plusieurs personnes et la CITQ tient à remercier les membres de son conseil d'administration et de son personnel, les exploitants d'établissements d'hébergement, les différents acteurs de l'industrie touristique ainsi que les consommateurs qui y ont contribué.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La classification : la somme de plusieurs parties

La classification est la somme pondérée des résultats obtenus dans chacune des parties de l'évaluation. Les différentes sections n'ont pas le même poids dans le résultat final et le niveau de classification obtenu dans une section peut différer de celui obtenu dans le résultat global (le nombre d'étoiles).

Le poids relatif de chaque partie

Comme le montre ce tableau, chacune des sections de l'évaluation d'une résidence de tourisme a un poids spécifique dans le résultat global de la classification.

Sections	Pourcentage de l'évaluation globale
Chambres	22 %
Salles de bains	18 %
Espace-repas	25 %
Salon	20 %
Extérieur de la résidence	8 %
Services, installations et équipements	6 %
Tourisme durable	1 %

L'évaluation des résidences

L'évaluation est faite sur la base d'un échantillonnage prédéterminé et représentatif de chaque groupe de résidences de l'établissement.

L'évaluation des chambres

Le résultat obtenu dans la section « chambres » correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chaque chambre des résidences visitées par le classificateur.

L'évaluation des salles de bains

Pour fin d'évaluation, une salle de bains doit contenir au moins trois appareils : un lavabo, une toilette et une baignoire ou une douche. Dans une résidence de tourisme comprenant plusieurs salles de bains privées, le résultat obtenu dans cette section correspond à la moyenne des résultats obtenus dans chaque salle de bains de l'unité.

Dans le cas où des résidences de tourisme se partagent des salles de bains, le résultat attribué est obtenu en divisant le total des résultats de toutes les salles de bains communes par le nombre de résidences qui y ont accès.

L'impact de l'état des éléments

L'état des éléments classifiés est un aspect important de la classification. On vérifie le degré de conservation et d'entretien d'éléments pris en compte dans chaque section. Partie intégrante de chaque section, la notation de l'état correspond à 30 % de l'évaluation totale d'une résidence de tourisme.

Le principe d'équivalence

Les matériaux et produits qui ne sont pas mentionnés dans ce guide sont évalués par rapport à des matériaux et produits équivalents. Un programme de formation continue permet aux classificateurs de la CITQ de demeurer à la fine pointe de l'industrie et d'appliquer avec rigueur ce principe d'équivalence.

Le résultat de la classification



5 étoiles

Résidence de tourisme de confort exceptionnel dotée d'un aménagement haut de gamme et qui offre une multitude de services et de commodités.



4 étoiles

Résidence de tourisme de confort supérieur dotée d'un aménagement d'une qualité remarquable et qui offre un éventail de services et de commodités.



3 étoiles

Résidence de tourisme très confortable dotée d'un aménagement d'une qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités.



2 étoiles

Résidence de tourisme de bon confort, dotée d'un aménagement de bonne qualité, qui fournit quelques services et commodités.



1 étoile

Résidence de tourisme au confort élémentaire, dont l'aménagement et les services sont conformes aux normes de qualité.



0 étoile

Résidence de tourisme dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification.

SECTION I
LES CHAMBRES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME ?

Consultez le guide commenté sur
www.citq.info section réservée
aux exploitants

Cliquez sur chaque
point d'interrogation
et vous aurez accès à des
précisions utiles sur les
nouveau t s apport es
  la classification des
r sidences de tourisme



CITQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Qu bec

SECTION I

LES CHAMBRES

PRÉALABLE ESSENTIEL

Conformément au Code national du bâtiment – Canada 1995, toute chambre doit obligatoirement avoir au moins une fenêtre donnant sur l'extérieur ou sur un atrium.

On attribue donc, pour une chambre sans fenêtre, le niveau zéro à tous les critères énumérés dans la section Chambres du présent document.

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LE LIT

LITERIE

Comprend les draps, les couvertures, les oreillers, les taies, les housses d'oreillers et les protège-matelas.

NIVEAU 3 Literie de très grande qualité

- draps et taies de fibre naturelle, d'au moins 300 fils au pouce ou équivalence
- oreillers de matière naturelle ou hypo-allergène
- protège-matelas antibactérien ou hypo-allergène
- housses d'oreillers antibactériennes ou hypo-allergène
- couverture ou couette de très grande qualité

NIVEAU 2 Literie de qualité

- draps et taies de 200 fils au pouce ou équivalence
- oreillers de polyester
- protège-matelas
- housses d'oreillers

NIVEAU 1 Literie ordinaire

- draps et taies de coton ou polyester
- oreillers de fibre synthétique
- protège-matelas
- housses d'oreillers

NIVEAU 0 Literie incomplète ou literie en location

- peu importe la qualité

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LE LIT

COUVRE-LIT

Comprend les couvre-couettes, les cache-sommiers, les couettes et les accessoires décoratifs.

NIVEAU 3 Couvre-lit de très grande qualité

- couvre-lit matelassé d'au moins 310 g (11 oz), édredon ou couette de très grande qualité

NIVEAU 2 Couvre-lit de grande qualité

- couverture de lit ouatée ou piquée, ou encore courtepointe de très grande qualité

NIVEAU 1 Couvre-lit de qualité

- couvre-lit rembourré de 150 g (5 oz) ou moins, dessus de lit recouvrant entièrement le lit et adapté au type de lit

NIVEAU 0 Aucun couvre-lit

- tout autre type de couvre-lit

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LE LIT

MEUBLE DE LIT

Comprend le pied, la tête et les côtés (châlit).

- NIVEAU 4 Lit de très grande qualité**
- en bois massif, laiton, fer, cuivre, tissu, cuir ou matériau de qualité équivalente
- NIVEAU 3 Lit de grande qualité**
- en bois clair, stratifié de qualité supérieure ou matériau de qualité équivalente
- NIVEAU 2 Lit de qualité**
- en stratifié ou plaqué ou matériau de qualité équivalente
- NIVEAU 1 Lit ordinaire**
- en mélamine
- NIVEAU 0 Aucun meuble de lit ou cadre de métal**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LE LIT

TYPE DE LITS

- NIVEAU 5 Un très grand lit, avec châlit¹**
- Note : deux lits à une place longs, équivalents à un très grand lit en qualité et en confort, avec leur literie, sont considérés comme un très grand lit.
- NIVEAU 4 Un ou deux grands lits, avec châlits**
- NIVEAU 3 Un ou deux lits à deux places, avec châlits**
- aussi, un lit à deux places et un lit à une place, chacun avec châlit
- NIVEAU 2 Un ou deux lits à une place, avec châlits**
- lits à une place
- NIVEAU 1 Lits superposés, canapé-lit ou lit-armoire (lit escamotable)**
- NIVEAU 0 Autre type de lit**
- matelas au sol, quelles qu'en soient les dimensions ou
 - tout matelas de format inférieur à niveau 1 ou
 - tout futon, quelles qu'en soient les dimensions.

TYPES DE LITS	DIMENSIONS IMPÉRIALES	DIMENSIONS MÉTRIQUES
Lit à une place	39 po sur 75 po 48 po sur 75 po	100 cm sur 190 cm 120 cm sur 190 cm
Lit à une place long	39 po sur 80 po	100 cm sur 200 cm
Lit à deux places	54 po sur 75 po	140 cm sur 190 cm
Grand lit	60 po sur 80 po	150 cm sur 200 cm
Très grand lit	78 po sur 80 po	200 cm sur 200 cm

¹ Châlit : cadre de lit en bois ou en métal.

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'AMEUBLEMENT

MEUBLE DE RANGEMENT

Meuble permettant de ranger vêtements et autres objets utilitaires, autre qu'une table de chevet.

- NIVEAU 5 Meuble à trois tiroirs et plus et deux meubles de rangement supplémentaires**
- exemples de meubles supplémentaires : étagère, coffre, commode, chiffonnier, armoire
- NIVEAU 4 Meuble à deux tiroirs ou armoire haute, fermée et à tablettes et un autre meuble de rangement**
- exemples de meubles supplémentaires : étagère, coffre, commode, chiffonnier, armoire
- NIVEAU 3 Meuble à un tiroir ou armoire fermée, à tablettes**
- NIVEAU 2 Plusieurs tablettes au mur ou dans la penderie**
- NIVEAU 1 Une seule tablette au mur**
- NIVEAU 0 Aucun rangement**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'AMEUBLEMENT

TABLES DE CHEVET

- NIVEAU 5 Deux tables pour un lit ou trois tables pour deux lits**
- meubles autoportants, en harmonie avec le reste du mobilier
- NIVEAU 4 Deux pièces murales pour un lit ou trois pour deux lits**
- tablette, cube faisant partie intégrante de la tête de lit et en harmonie avec le reste du mobilier
- NIVEAU 3 Une table de chevet**
- NIVEAU 2 Un ou des meubles polyvalents**
- meuble à fonction autre que celle de table de chevet, mais placé à la tête du lit (commode, table d'écriture, etc.)
- NIVEAU 1 Une ou des tablettes murales ou tables pliantes**
- NIVEAU 0 Aucune table de chevet**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'AMEUBLEMENT

SIÈGES

NIVEAU 5 Coin-détente délimité — quatre places assises

- un canapé à trois places et un fauteuil ou
- deux causeuses ou
- une causeuse et deux fauteuils ou
- quatre fauteuils

NIVEAU 4 Trois places assises ou plus

- canapés ou
- causeuses ou
- fauteuils

NIVEAU 3 Deux places assises

- causeuse ou
- fauteuils

NIVEAU 2 Plus d'une chaise rembourrée

NIVEAU 1 Une place assise

- tout type de siège pour une seule personne

NIVEAU 0 Aucun siège

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'AMEUBLEMENT

QUALITÉ DE L'AMEUBLEMENT

- NIVEAU 5 Mobilier haut de gamme, tissu de recouvrement de grande qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- comprend les meubles de bois d'essences assorties ou meubles anciens restaurés².
- NIVEAU 4 Mobilier de grande qualité, tissu de recouvrement de qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- meubles de bois, meubles anciens non restaurés ou de qualité équivalente ou
 - mobilier de placage de grande qualité
- NIVEAU 3 Mobilier de qualité, harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- mobilier assorti en stratifié ou
 - mobilier en kit (laminé, MDF, pin nouveaux)
- NIVEAU 2 Mobilier de qualité, en stratifié ou de mélamine ou équivalent, assorti**
- NIVEAU 1 Mobilier modeste, en mélamine ou équivalent, non assorti**
- NIVEAU 0 Mobilier de faible qualité**

² *Mobilier ancien : mobilier traditionnel québécois en bois, mobilier néoclassique d'esprit anglais ou américain, mobilier victorien du XIX^e siècle, mobilier de style Eastlake (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier québécois en chêne (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier de style Mission ou Arts and Craft (début XX^e siècle), mobilier Art Nouveau (plutôt rare), mobilier américain dit de style Depression Era (décennies 1920-1930) et mobilier d'esprit Art Déco (décennies 1930-1940).*

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

TYPE DE CHAMBRE

NIVEAU 4 **Chambre privée**

- chambre fermée par une porte et dont tous les murs cloisonnent la pièce.

NIVEAU 3 **Chambre semi-privée**

- chambre délimitée par une division architecturale (demi-mur, arche) ou par une division aménagée (meubles, rideaux, paravents, plantes, etc.)
- pièce délimitée par quatre murs, dont la porte est absente ou remplacée par un rideau.

NIVEAU 2 **Mezzanine**

- chambre avec plateforme aménagée à quelque distance du sol, à laquelle on accède par un escalier ou une échelle.

NIVEAU 1 **Chambre à aire ouverte ou en demi-sous-sol**

- chambre aménagée dans un logement formé d'une seule pièce (studio)

NIVEAU 0 **Chambre au sous-sol ou chambre sans fenêtre**

- pièce sans fenêtre ou aménagée dans le sous-sol d'une résidence de tourisme

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

SUPERFICIE MINIMALE

Les mesures métriques prévalent.

	NIVEAU 5	NIVEAU 4	NIVEAU 3	NIVEAU 2	NIVEAU 1	NIVEAU 0
1 lit une place	13 m ² (140 pi ²)	12 m ² (129 pi ²)	11 m ² (118 pi ²)	10 m ² (108 pi ²)	9 m ² (97 pi ²)	8 m ² (86 pi ²)
1 lit deux places ou 1 grand lit (queen)	19 m ² (205 pi ²)	17 m ² (183 pi ²)	15 m ² (161 pi ²)	13 m ² (140 pi ²)	11 m ² (118 pi ²)	9 m ² (97 pi ²)
2 lits une place ou 2 lits une place longs ou 1 très grand lit (king)	20 m ² (215 pi ²)	18 m ² (194 pi ²)	16 m ² (172 pi ²)	14 m ² (151 pi ²)	12 m ² (129 pi ²)	10 m ² (108 pi ²)
1 lit deux places et 1 lit une place	20 m ² (215 pi ²)	18 m ² (194 pi ²)	16 m ² (172 pi ²)	14 m ² (151 pi ²)	12 m ² (129 pi ²)	10 m ² (108 pi ²)
2 lits deux places ou 1 lit deux places et 2 lits une place	27 m ² (291 pi ²)	24 m ² (258 pi ²)	21 m ² (226 pi ²)	18 m ² (194 pi ²)	15 m ² (161 pi ²)	12 m ² (129 pi ²)

TYPES DE LITS	DIMENSIONS IMPÉRIALES	DIMENSIONS MÉTRIQUES
Lit à une place	39 po sur 75 po	100 cm sur 190 cm
	48 po sur 75 po	120 cm sur 190 cm
Lit à une place long	39 po sur 80 po	100 cm sur 200 cm
Lit à deux places	54 po sur 75 po	140 cm sur 190 cm
Grand lit	60 po sur 80 po	150 cm sur 200 cm
Très grand lit	80 po sur 80 po	200 cm sur 200 cm

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

MURS

- NIVEAU 5 Revêtement et agencement haut de gamme**
- toile de vinyle, tissu de fibre végétale, brique, pierre ou tout autre matériau encore inconnu au moment de la publication
- NIVEAU 4 Revêtement et agencement de grande qualité**
- agencement de gypse et boiseries de qualité, lambris de qualité
- NIVEAU 3 Revêtement de qualité**
- mur de gypse, murs de béton traité, murs traités à l'époxy
- NIVEAU 2 Revêtement ordinaire**
- vinyle, préfini, murs de latte de bois de pin nouveaux
- NIVEAU 1 Revêtement modeste**
- panneaux de vinyle préfabriqués ou d'aggloméré, par section ou l'équivalent, carton-fibre (Tentex®)
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings) peints ou préfini ou contreplaqué**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

PLANCHER

- NIVEAU 5 Recouvrement haut de gamme**
- moquette de très grande qualité, en laine épaisse ou en nylon (40 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ou
 - bois franc (chêne, érable, merisier, orme, cerisier), avec tapis de grande qualité ou
 - bois exotique ou
 - matériaux nobles
- NIVEAU 4 Recouvrement de grande qualité**
- moquette épaisse en fibres synthétiques (32 oz), avec sous-tapis de bonne qualité ou
 - bois clair ou bois laminé (pin, épinette) ou
 - recouvrement de sol fabriqué avec des matières écologiques et biodégradables (ex : Marmoleum, liège) ou
 - recouvrement d'ingénierie ou
 - plancher flottant de 14 mm avec tapis de grande qualité
- NIVEAU 3 Recouvrement de qualité**
- moquette de bonne qualité, en fibres synthétiques (28 à 32 oz), avec sous-tapis de qualité standard ou
 - parqueterie ou plancher flottant en lattes de moins de 14 mm ou
 - cuir ou
 - céramique de qualité standard ou
 - plancher de béton traité ou
 - plancher traité à l'époxy
- NIVEAU 2 Recouvrement modeste**
- moquette en fibre synthétiques, sans sous-tapis ou
 - moquette industrielle ou
 - plancher flottant bas de gamme
- NIVEAU 1 Revêtement de sol imperméable**
- NIVEAU 0 Béton, contreplaqué peint ou vernis**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

PARURES DE FENÊTRES

L'opacité prédomine sur le nombre de parures de fenêtres.

NIVEAU 5 Opacité et trois parures

NIVEAU 4 Opacité et deux parures

NIVEAU 3 Opacité et une parure

NIVEAU 2 Non-opacité, deux ou trois parures

NIVEAU 1 Non-opacité et une parure

NIVEAU 0 Autre parure non classique ou absence de parures

Exemples de parures :

- cantonnière
- finition architecturale
- rideau
- store à enroulement automatique
- store vénitien
- voilage

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

PENDERIE³ OU ARMOIRE⁴

- NIVEAU 5 Penderie pleine longueur, avec porte et éclairage**
- espace fermé pouvant accueillir un nombre suffisant de vêtements en rapport avec la capacité d'accueil de la chambre
 - hauteur convenable de la tringle, incluant tablette de rangement
- NIVEAU 4 Penderie pleine longueur, avec porte**
- espace fermé pouvant accueillir un nombre suffisant de vêtements en rapport avec la capacité d'accueil de la chambre
 - hauteur convenable de la tringle, incluant tablette de rangement
- NIVEAU 3 Penderie sans porte ou armoire pleine longueur**
- on considère une penderie fermée par un rideau ou un voile comme une penderie sans porte.
- NIVEAU 2 Tablette murale, avec tringle et tablette ; penderie demi-longueur, avec tringle et tablette**
- NIVEAU 1 Portemanteau, ou patère, ou encore crochets muraux**
- NIVEAU 0 Aucun des autres niveaux**

³ Penderie : placard pleine longueur dans lequel on suspend des vêtements (garde-robe).

⁴ Armoire : meuble haut et fermé par des battants, garni ou non de tablettes et servant à ranger les vêtements.

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

CINTRES

La qualité prédomine sur le nombre.

- NIVEAU 5 Plus de huit cintres**
- grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés)
 - uniformité
- NIVEAU 4 Huit cintres**
- grande qualité des cintres (cintres avec et sans pinces, cintres rembourrés)
 - uniformité
- NIVEAU 3 Six cintres**
- cintres solides et rigides
 - uniformité
- NIVEAU 2 Quatre cintres solides et rigides**
- NIVEAU 1 Quatre cintres**
- NIVEAU 0 Tout autre type de cintres, quel qu'en soit le nombre**
- fil de fer, mélange hétéroclite, cintres dépareillés, etc.

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

NIVEAU 4 Cinq sources d'éclairage

- interrupteur d'éclairage à partir du lit pour au moins une source ;
- éclairage de chaque côté du lit ;
- s'il y a une table de travail ou un coin salon, au moins une source d'intensité suffisante doit y être consacrée.

NIVEAU 3 Quatre sources d'éclairage

- éclairage de chaque côté du lit ;
- s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.

NIVEAU 2 Trois sources d'éclairage

- éclairage de chaque côté du lit ;
- s'il y a une table de travail, au moins une source d'intensité suffisante sur cette table.

NIVEAU 1 Deux sources d'éclairage

NIVEAU 0 Une source d'éclairage ou une ampoule nue

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

NIVEAU 3 **Œuvres d'art**

- tableaux originaux dans un encadrement de qualité
- objets de qualité, objets anciens
- sérigraphies dans un encadrement plastifié laminé
- boîtes-cadres

NIVEAU 2 **Photographies, reproductions**

- photographies plastifiées encadrées
- reproductions encadrées

NIVEAU 1 **Éléments muraux**

- reproductions de photographies ou affiches décoratives
- reproductions laminées

NIVEAU 0 **Aucun élément**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

CHAUFFAGE

- NIVEAU 4 Appareil de chauffage haut de gamme, avec appareil de réglage dans la chambre**
- types de systèmes : thermopompe, géothermie, planchers radiants, autres nouveautés haut de gamme
 - exemples d'appareils de réglage : télécommande, thermostat de haute précision, etc.
- NIVEAU 3 Appareil de chauffage réglable dans la chambre**
- exemples d'appareil de chauffage : ventilo-convecteur, plinthe électrique
- NIVEAU 2 Chauffage central, sans réglage dans la chambre**
- NIVEAU 1 Appareil de chauffage d'appoint ou appareil portable**
- NIVEAU 0 Aucun chauffage**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ LES AUTRES ÉLÉMENTS

CLIMATISATION

- NIVEAU 4** **Système de climatisation haut de gamme, réglable dans la chambre**
- types de systèmes : thermopompe, géothermie, autres nouveautés haut de gamme
 - exemples d'appareils de réglage : télécommande, thermostat de haute précision, etc.
- NIVEAU 3** **Climatisation centrale, sans réglage dans la chambre**
- NIVEAU 2** **Appareil de climatisation portable ou appareil de fenêtre**
- NIVEAU 1** **Ventilateur mécanique (sur pied, sur table ou au plafond)**
- NIVEAU 0** **Aucune climatisation**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

L'ÉTAT DES CHAMBRES

Propreté – maintenance

L'évaluation de l'état des chambres porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier. Cependant, la présence de 3 défauts différents entraîne automatiquement le niveau 0.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation de la chambre.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- literie
- couvre-lit
- matelas et sommier
- meuble de lit
- tables de chevet
- meuble de rangement
- sièges
- penderie ou armoire
- murs
- plancher
- plafond
- appareil de chauffage
- appareil de climatisation
- appareils d'éclairage
- parures de fenêtres
- éléments décoratifs

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA LITERIE

Comprend les draps, les couvertures, les taies, les oreillers, le couvre-lit, les protège-matelas, les housses d'oreillers, les cache-sommiers et les accessoires décoratifs.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration des tissus
- défauts de finition
- manque d'harmonie
- manque d'uniformité
- marques de brûlures
- moutonnement
- présence d'insectes (entraîne automatiquement un niveau 0)
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU COUVRE-LIT

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration des tissus
- défauts de finition
- manque d'harmonie
- manque d'uniformité
- marques de brûlures
- moutonnement
- présence d'insectes (entraîne automatiquement un niveau 0)
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU MATELAS ET DU SOMMIER

Comprend les canapés-lits.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- affaissement du matelas au centre et sur les côtés
- côtés du matelas non rembourrés
- déchirures
- décoloration des tissus
- défauts d'assemblage
- détection des ressorts ou autres structures métalliques au toucher
- grincement du sommier
- marques de brûlures
- présence d'insectes (entraîne automatiquement un niveau 0)
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU MEUBLE DE LIT

Comprend le pied, la tête et les côtés.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration des recouvrements (matériaux et tissus)
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES TABLES DE CHEVET

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration des recouvrements
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 **Impeccable**

NIVEAU 4 **Très bon**

NIVEAU 3 **Bon**

NIVEAU 2 **Faible**

NIVEAU 1 **Très faible**

NIVEAU 0 **Inacceptable**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MEUBLES DE RANGEMENT

Inclut les meubles d'appoint (porte-bagages, tables, etc.).

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration des recouvrements
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES SIÈGES

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration des recouvrements (matériaux et tissus)
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris sous les coussins
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 **Impeccable**

NIVEAU 4 **Très bon**

NIVEAU 3 **Bon**

NIVEAU 2 **Faible**

NIVEAU 1 **Très faible**

NIVEAU 0 **Inacceptable**

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA PENDERIE OU DE L'ARMOIRE

Inclut l'état de la planche et du fer à repasser.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- défauts d'ancrage des tringles
- défauts de finition
- éraflures sur le plancher
- qualité des cintres
- marques sur le fini de la peinture
- saleté, accumulation de poussière ou de déchets
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MURS

Inclut l'intérieur des portes, les fenêtres, les cadrages et les moulures décoratives sur les murs.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- écaillage
- éraflures
- manque d'instructions de fonctionnement
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS DE CLIMATISATION

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- écaillage
- éraflures
- manque d'instructions de fonctionnement
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Inclut les lampes de table, torchères, plafonniers, lampe de travail, veilleuse

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- ampoules brûlées
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour
- cernes sur les abat-jour
- débris d'insectes dans les abat-jour
- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- éraflures
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES PARURES DE FENÊTRES

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration des tissus
- défauts de finition
- défauts de suspension et d'ancrage des tringles et attaches
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale)
- manque d'uniformité
- marques de brûlures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- raccommodages apparents
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES

ÉTAT DES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

Inclut les objets, les miroirs, les encadrements, etc.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration des recouvrements
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION I ■ LES CHAMBRES

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Balcon privé ou terrasse privée attenant à la chambre
 - (b) Couverture supplémentaire dans la chambre
 - (c) Oreiller supplémentaire avec housse dans la chambre
 - (d) Réveille-matin
-
- (e) Téléviseur de qualité avec câble ou technologies équivalentes
 - (f) Porte-bagages

SECTION I ■ LES CHAMBRES

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Présence de parasites, d'insectes ou de moisissure
- (b) Absence de protège-matelas
- (c) Absence de protège-oreillers
- (d) Absence d'intimité
- (e) Absence de moustiquaire ou moustiquaires en mauvais état aux fenêtres qui ouvrent.
- (f) Éléments dangereux : accès à la mezzanine, absence d'échelle, de barre de protection (lits superposés)
- (g) Manque de propreté dans la chambre
- (h) Absence de châlit (cadre de lit en bois ou en métal)
- (i) Absence de literie ou literie insuffisante pour la totalité des unités
- (j) Six places de couchage ou plus dans une chambre
- (k) Absence de sommier
- (l) Bruit incommodant provenant d'appareils de climatisation, de chauffage ou autres
- (m) Manque d'entretien des appareils de chauffage, de climatisation ou des grilles de ventilation
- (n) Présence d'effets personnels des hôtes

Attention ! La présence de parasites, d'insectes, de moisissure peut entraîner la perte d'une étoile!

SECTION II
LES SALLES
DE BAINS

FAITES APPEL À NOTRE SERVICE DE SCÉNARISATION



1 866 499-0550

info@citq.qc.ca

CITQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

*Partenaire de l'amélioration de la qualité
de l'hébergement touristique*

SECTION II
LES SALLES
DE BAINS

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

SUPERFICIE MINIMALE

Surface libre au sol, sans tenir compte des accessoires et des meubles fixes.
(les mesures métriques prévalent)

NIVEAU 5 2,5 m² (27 pi²) ou plus

NIVEAU 4 2 m² (21,5 pi²)

NIVEAU 3 1,5 m² (16 pi²)

NIVEAU 2 1,25 m² (13,5 pi²)

NIVEAU 1 1 m² (10,8 pi²)

NIVEAU 0 Moins de 1 m² (10,8 pi²)

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

SALLES DE BAINS (RATIO)

Le calcul inclut toutes les places de couchage.

- NIVEAU 5** **Salle de bains privée dans la chambre**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche
 - accès direct et privé
- NIVEAU 4** **Une salle de bains pour 1 ou 2 personnes**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche
- NIVEAU 3** **Une salle de bains pour 3 ou 4 personnes**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche
- NIVEAU 2** **Une salle de bains pour 5 ou 6 personnes**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche
- NIVEAU 1** **Une salle de bains pour 7 ou 8 personnes**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche
- NIVEAU 0** **Une salle de bains pour 9 personnes ou plus, ou partagée entre plusieurs unités, ou encore un bloc sanitaire**
- lavabo, toilette et baignoire ou douche

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

APPAREILS SANITAIRES

- NIVEAU 5** Appareils de très grande qualité : baignoire et douche surdimensionnées, toilette, meuble-lavabo imposant (un ou deux lavabos)
- baignoire surdimensionnée : plus de 150 cm de longueur ou de 75 cm de largeur (60 po sur 30 po)
 - douche surdimensionnée : plus de 80 cm sur 105 cm (32 po sur 42 po)
- NIVEAU 4** Appareils de grande qualité : baignoire ou douche surdimensionnée, toilette, un ou deux lavabos
- NIVEAU 3** Baignoire-douche ordinaire, toilette ordinaire, un ou deux lavabos
- NIVEAU 2** Baignoire ou douche ordinaire, toilette ordinaire, un ou deux lavabos
- NIVEAU 1** Appareils sanitaires répartis dans l'unité
- bloc sanitaire à l'intérieur de l'unité
- NIVEAU 0** Appareils sanitaires partagés, situés à l'extérieur de l'unité
- exemple : bloc sanitaire

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

COMPTOIR ET RANGEMENT

Les mesures métriques prévalent.

- NIVEAU 4 Comptoir en matériau noble et rangement d'au moins 0,12 m² (20 cm sur 60 cm) (1,3 pi² ou 8 po sur 24 po)**
- granit, quartz, marbre, bois exotique, etc.
- NIVEAU 3 Comptoir de grande qualité et rangement d'au moins 0,12 m² (20 cm sur 60 cm) (1,3 pi² ou 8 po sur 24 po)**
- céramique, verre, acier inoxydable, bois, etc.
- NIVEAU 2 Comptoir de matériau ordinaire et rangement d'au moins 0,12 m² (20 cm sur 60 cm) (1,3 pi² ou 8 po sur 24 po)**
- stratifié, laminé, etc.
- NIVEAU 1 Aucun comptoir, une petite tablette de rangement**
- NIVEAU 0 Aucun comptoir, aucun rangement**

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

TOUR DE DOUCHE¹

Là où il n'y a pas de douche, le tour de baignoire sera pris en compte.

- NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité**
- granit, quartz, marbre, ardoise, bois exotique ou équivalent
- NIVEAU 3 Matériaux de grande qualité**
- céramique, pâte de verre, brique, aggloméré de marbre ou équivalent
- NIVEAU 2 Matériaux standard**
- bois mou, fibre acrylique moulée, gypse, céramique lisse ou équivalent
- NIVEAU 1 Matériaux modestes**
- plastique, acrylique en feuille vinyle, miroir, simili-céramique (Ceramilite), linoléum
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings), métal**
- cabine de tôle moulée

¹ Dans le cas d'une douche présentant un ou deux murs de verre, on évalue les autres murs.

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

MURS

- NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité sur quatre murs**
- carreaux de céramique de qualité (double cuisson), carreaux de granit, marbre, ardoise ou équivalent
- NIVEAU 3 Agencement de matériaux de grande qualité**
- NIVEAU 2 Matériaux standards**
- bois peint ou verni, carton-plâtre, papier peint, plâtre, autres
- NIVEAU 1 Matériaux modestes**
- agencement de panneaux de préfini peints ou recouverts, carton-fibre (Tentex®), simili-céramique (Ceramilite), linoléum
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings), moquette**

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

PLANCHER

- NIVEAU 4 Matériaux de très grande qualité**
- granit, marbre, ardoise, bois exotique ou équivalent
- NIVEAU 3 Matériaux de grande qualité**
- aggloméré de marbre, mosaïque de céramique élaborée, terrazzo, Marmoleum®
- NIVEAU 2 Matériaux standard**
- céramique lisse, béton avec recouvrement d'époxy
- NIVEAU 1 Matériaux modestes**
- linoléum avec relief ou carreaux de vinyle
- NIVEAU 0 Béton, contreplaqué ou moquette**

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

RIDEAU OU PORTE DE DOUCHE

- NIVEAU 4** **Porte ou mur de verre de très grande qualité, ou équivalent**
- épaisseur du verre
 - qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement)
 - qualité de la quincaillerie (poignées, cadre)
- NIVEAU 3** **Rideau double ou porte de grande qualité**
- épaisseur du verre
 - qualité des charnières (fini, matériaux, ralentissement)
 - qualité de la quincaillerie (poignées, cadre)
- NIVEAU 2** **Rideau de douche simple de bonne qualité ou porte ordinaire**
- rideau de douche de qualité imperméable ou
 - porte de douche en acrylique
- NIVEAU 1** **Rideau simple ordinaire**
- rideau en tissu perméable ou en matière plastique
- NIVEAU 0** **Aucun rideau de douche**

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

CHAUFFAGE

NIVEAU 3 **Chauffage haut de gamme, réglable dans la salle de bains**
• chauffage radiant

NIVEAU 2 **Appareil de chauffage réglable dans la salle de bains**
• plinthe électrique, ventilo-convecteur

NIVEAU 1 **Appareil de chauffage sans réglage dans la salle de bains**

NIVEAU 0 **Aucun chauffage dans la salle de bains**

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

NIVEAU 4 Quatre sources d'éclairage²

- vision précise dans le miroir
- éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo
- avec rhéostat ou série d'ampoules au plafond, avec forte intensité de lumens

NIVEAU 3 Trois sources d'éclairage

- vision précise dans le miroir
- éclairage au-dessus du miroir, près du lavabo

NIVEAU 2 Deux sources d'éclairage

- dont une source au-dessus du miroir, près du lavabo

NIVEAU 1 Un plafonnier ou une applique murale

NIVEAU 0 Une ampoule nue

² On entend par source d'éclairage un ou plusieurs appareils d'éclairage munis d'un interrupteur ou reliés à un commutateur mural.

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

MIROIR

La largeur du miroir détermine la mesure.

NIVEAU 3 Miroir de plus de 1 m (40 po)

NIVEAU 2 Miroir de 0,50 m (20 po) à 1 m (40 po)

NIVEAU 1 Miroir de moins de 0,50 m (20 po)

NIVEAU 0 Aucun miroir

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

L'ÉTAT DES SALLES DE BAINS

Propreté – maintenance

L'évaluation de l'état des salles de bains porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier. Cependant, la présence de 3 défauts différents entraîne automatiquement le niveau 0.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation de la salle de bains.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- cabinet de toilette
- lavabos
- baignoire et douche (incluant le tour de la baignoire et de la douche)
- rideau ou porte de douche
- comptoir et rangement
- murs
- plancher
- plafond
- appareils d'éclairage
- accessoires

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU CABINET DE TOILETTE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éraflures
- fissures
- mauvais fonctionnement de la chasse d'eau
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- style ou couleur non identique aux autres appareils
- taches
- toilette mal fixée au plancher
- trous
- usure de la lunette

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES LAVABOS

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éclaboussures
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- style ou couleur non identique aux autres appareils
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA BAIGNOIRE ET DE LA DOUCHE

Inclut le tour de la baignoire et de la douche.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- cernes
- défauts de finition
- dépôts de calcaire sur le pommeau de douche ou autour du robinet de la baignoire
- écaillage
- éclaboussures
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- stagnation d'eau dans le fond
- style ou couleur non identique aux autres appareils
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU RIDEAU OU DE LA PORTE DE DOUCHE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éclaboussures
- éraflures
- fissures
- manque d'étanchéité
- manque de solidité
- manque de stabilité
- marques laissées par l'eau et les savons
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau (porte et chicane)
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU COMPTOIR ET DU RANGEMENT

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éclaboussures
- éraflures
- fissures
- manque d'étanchéité
- manque de solidité
- manque de stabilité
- marques laissées par l'eau et les savons
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MURS

Inclut l'intérieur de la porte, les boiseries, les fenêtres.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éclaboussures
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- cernes
- défauts de finition
- écaillage
- éclaboussures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- ampoules brûlées
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour
- cernes sur les abat-jour
- débris d'insectes dans les abat-jour
- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- éraflures
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES ACCESSOIRES

Inclut les miroirs, les poubelles, les tablettes, les supports ou crochets, les articles de toilette, séchoir à cheveux, etc.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration ou détérioration des finis
- écaillage
- éraflures
- fissures
- manque d'harmonie (qualité et style)
- manque d'uniformité
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Baignoire thérapeutique à jet d'air (excluant le bain tourbillon)
- (b) Linge de toilette/peignoirs de grande qualité
- (c) Une salle d'eau en plus de la salle de bains complète dans l'unité
- (d) Miroir grossissant
- (e) Séchoir à cheveux
- (f) Crochets ou supports à vêtements
- (g) Ensemble d'au moins quatre articles ou produits de toilette (autres que le papier hygiénique et les papiers-mouchoirs), regroupés dans la chambre ou dans la salle de bains. Par exemple, savon en barre ou liquide, shampooing, revitalisant, bonnet de douche, ouate, cotons-tiges ou tampons démaquillants, crème pour le corps, etc.

SECTION II ■ LES SALLES DE BAINS

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Présence de moisissure (contour baignoire, douche ou ailleurs sur le plancher, les murs, etc.)
- (b) Absence de linge de toilette
- (c) Absence d'intimité pour la toilette (rideau, paravent, absence de porte ou porte partielle)
- (d) Manque de propreté dans la salle de bains
- (e) Absence de moustiquaire ou moustiquaires brisées aux fenêtres qui ouvrent.
- (f) Manque d'entretien de la tuyauterie (pompe de douche partiellement obstrué, mauvais écoulement de l'eau)
- (g) Absence des produits de toilette de base (papier hygiénique, papiers-mouchoirs)
- (h) Absence de serrure intérieure si l'unité est prévue pour plus d'une personne
- (i) Absence de ventilation mécanique, de ventilation intégrée ou d'une fenêtre qui ouvre.
- (j) Bruit de ventilation incommodant, que le ventilateur soit raccordé ou non au bouton de l'éclairage.
- (k) Grille de ventilation obstruée
- (l) Présence de moquette
- (m) Présence d'odeurs désagréables
- (n) Présence d'effets personnels des hôtes
- (o) Mauvais état ou manque d'uniformité du linge de toilette

Attention ! La présence de moisissure peut entraîner la perte d'une étoile!

SECTION III

L'ESPACE-REPAS

COMPREND LA CUISINE
ET LA SALLE À MANGER

ARMOIRES
**CUISINES
ACTION**
180 : 2787-0188-04
.com

Les meilleurs depuis 1989

Changez de décor...
économisez GROS

 **Rénovez** avec
Armoires Cuisines Action

Prenez rendez-vous
avec une de
nos cuisinistes et
présentez ce coupon*

450-645-0118
Boucherville

450-359-7980
St-Jean-sur-Richelieu

450-688-9050
Laval

www.cuisinesaction.com

Vous recevrez **GRATUITEMENT**

★ Notre **coffret-cadeau** contenant
plus de **1 700 \$ de rabais**
chez nos partenaires



★ Votre **carte privilège 2% + 2%**
(r ristourne applicable pour tous vos référencements
et futurs achats)



★ **En plus des autres avantages offerts :**

- Programme de financement **Rien à payer pendant 6 mois**
- Programme **LogiRénov (jusqu'à 2 500 \$ de crédit)**
- Programme **À la carte : J'achète, j'installe et j'économise**
- Plusieurs cadeaux en succursale (ateliers culinaires, soirée VIP avec artistes, etc.)

 **Accord D**
Innovative



*Pour rénovation et auto-constructeurs.
Promotion pour une durée limitée. Jusqu'à épuisement.

SECTION III

L'ESPACE-REPAS

COMPREND LA CUISINE
ET LA SALLE À MANGER

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS

LES PIÈCES

- NIVEAU 4 Cuisine et salle à manger distinctes**
- grande cuisine moderne, avec ou sans table et chaises
 - salle à manger clairement délimitée, table, chaises et meubles de service
 - revêtements et finitions distincts (murs, sol, etc.)
- NIVEAU 3 Cuisine-laboratoire et salle à manger distincte**
- vaste espace de comptoirs
 - îlot avec tabourets ou chaises
 - table et chaises de salle à manger, avec ou sans meubles de service
- NIVEAU 2 Salle à manger intégrée à une autre pièce**
- intégrée à la cuisine, au salon ou à tout autre séjour
 - aucun autre espace pour prise de repas
- NIVEAU 1 Grande cuisine meublée**
- table et chaises
 - aucun autre espace salle à manger
- NIVEAU 0 Comptoirs de cuisine**
- repas pris sur comptoir, tabourets ou chaises
 - aucun autre espace salle à manger

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS

NOMBRE DE PLACES ASSISES

Ce pourcentage équivaut au nombre de places assises par rapport au nombre de places de couchage dans l'unité. Le classificateur tient compte des places assises dans tous les coins-repas de l'unité, pas seulement dans la salle à manger.

NIVEAU 5 100 %

NIVEAU 4 80 %

NIVEAU 3 60 %

NIVEAU 2 40 %

NIVEAU 1 20 %

NIVEAU 0 10 %

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

PLANCHER

- NIVEAU 4 Recouvrement de très grande qualité**
- granit, marbre, ardoise, bois franc, bois exotique ou équivalent
- NIVEAU 3 Recouvrement de grande qualité**
- aggloméré de marbre, mosaïque de céramique élaborée, terrazzo, Marmoleum®, liège
- NIVEAU 2 Recouvrement standard**
- céramique lisse, béton avec recouvrement d'époxy
- NIVEAU 1 Recouvrement modeste**
- linoléum avec relief ou carreaux de vinyle
- NIVEAU 0 Tout autre type de recouvrement modeste**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

DOSSERET

- NIVEAU 4 Revêtement haut de gamme**
- quartz, granit, inox, pâte de verre, marbre, etc.
- NIVEAU 3 Revêtement de qualité**
- briques, porcelaine, céramique, bois traité, béton estampé, etc.
- NIVEAU 2 Revêtement ordinaire**
- gypse
- NIVEAU 1 Revêtement modeste**
- tout autre type de matériau ou tôle mince
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings) peints ou préfini ou contreplaqué ou aucun dossier**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

QUALITÉ DES PORTES D'ARMOIRES

- NIVEAU 5 Bois massif ou MDF fini antique**
- la porte en entier est faite de bois massif ou de MDF fini antique ;
 - l'intérieur des armoires peut être fait de mélamine ou de stratifié ou encore d'érable.
- NIVEAU 4 Combinaison de bois massif, de plaqué ou stratifié ; Corian ou polyester**
- le contour de la porte d'armoire est fait de bois massif, mais son centre est fait de plaqué ou de stratifié ou
 - l'ensemble des armoires est composé de Corian ou de polyester.
- NIVEAU 3 Thermoplastique ou MDF ou stratifié**
- NIVEAU 2 Mélamine**
- dérivé du bois avec placage de mélamine
- NIVEAU 1 Tablettes**
- aucune armoire fermée
- NIVEAU 0 Aucun espace de rangement**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

QUINCAILLERIE DES ARMOIRES

NIVEAU 5 Plus de 10 éléments de qualité

NIVEAU 4 8 éléments et plus

NIVEAU 3 6 éléments et plus

NIVEAU 2 4 éléments et plus

NIVEAU 1 2 éléments et plus

NIVEAU 0 Moins de 2 éléments

Exemples d'éléments de qualité :

- caches-néons
- coup de pied en céramique ou en inox, etc.
- diviseurs présents dans les tiroirs pour les ustensiles ou les assiettes
- doucines et valences au-dessus du réfrigérateur et des armoires
- prises électriques libres à la hauteur du comptoir
- prises électriques libres sur l'îlot
- ralentisseurs sur les portes d'armoire
- ralentisseurs sur les tiroirs
- rangement pour les épices
- support pour serviettes ou linge à vaisselle
- tiroir devant l'évier
- tiroirs à pleine extension
- tiroir spécialement conçu pour les bacs de récupération et poubelle
- etc.

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

QUALITÉ DU COMPTOIR

- NIVEAU 3 Comptoir en matériau noble**
• granit, quartz, marbre, bois exotique, etc.
- NIVEAU 2 Comptoir de grande qualité**
• céramique, verre, acier inoxydable, bois, Corian, béton estampé, etc.
- NIVEAU 1 Comptoir de matériau ordinaire**
• stratifié, laminé, etc.
- NIVEAU 0 Tout autre type de matériau ou aucun comptoir**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

- NIVEAU 5** Appareil de cuisson à quatre foyers, four, réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, lave-vaisselle, évier double, eau chaude et eau froide
- NIVEAU 4** Appareil de cuisson à quatre foyers, four, réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, lave-vaisselle, évier, eau chaude et eau froide
- NIVEAU 3** Appareil de cuisson à quatre foyers, four, réfrigérateur, congélateur, four à micro-ondes, évier, eau chaude et eau froide
- NIVEAU 2** Appareil de cuisson à deux foyers, four, réfrigérateur, four ou four à micro-ondes, évier, eau chaude et eau froide
- NIVEAU 1** Appareil de cuisson, réfrigérateur, évier, eau chaude et eau froide
- NIVEAU 0** Appareil de cuisson, réfrigérateur, évier et eau courante

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

- NIVEAU 4 Équipement ménager haut de gamme**
- inox
 - même recouvrement que les armoires
 - uniformité et harmonie de l'équipement
- NIVEAU 3 Équipement de qualité**
- équipement harmonieux
- NIVEAU 2 Équipement standard**
- NIVEAU 1 Équipement modeste, modulaire ou autre**
- NIVEAU 0 Équipement incomplet ou sans harmonie**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

NIVEAU 5 Appareils de base et trois autres appareils électriques

NIVEAU 4 Appareils de base et deux autres appareils électriques

NIVEAU 3 Appareils de base et un autre appareil électrique

NIVEAU 2 Appareils de base

NIVEAU 1 2 appareils de base¹

NIVEAU 0 1 appareil de base¹

Appareils de base :

- bouilloire
- cafetière
- grille-pain

Exemples de petits appareils utiles :

- batteur
- couteau électrique
- extracteur à jus
- gaufrier
- mélangeur
- mijoteuse
- moulin à café
- poêle à fondue
- poêle à raclette
- poêle électrique
- presse-jus
- robot culinaire

¹ Quel que soit le nombre des autres appareils.

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

**BATTERIE, USTENSILES, ACCESSOIRES,
VAISSELLE ET COUVERTS****BATTERIE DE CUISINE****NIVEAU I** | Articles de base**NIVEAU 0** | Moins que les articles de base**Articles de base :**

- 3 casseroles avec couvercle (0,5 L, 1 L et 2,2 L)
- 2 marmites de 5 L avec couvercle
- 2 poêles de 9 ou 10 po (23 cm), avec couvercle

ACCESSOIRES DE CUISINE**NIVEAU I** | Articles de base**NIVEAU 0** | Moins que les articles de base**Articles de base :**

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| • bol à mélanger | • planche à découper |
| • essoreuse à légumes | • râpe à fromage |
| • passoire | • tasses à mesurer |

USTENSILES DE CUISINE**NIVEAU I** | Articles de base**NIVEAU 0** | Moins que les articles de base**Articles de base :**

- | | |
|--|-------------------|
| • ciseaux | • éplucheur |
| • couteau d'office | • fouet |
| • couteau du chef | • louches |
| • cuillères à mesurer | • ouvre-boîte |
| • cuillères en bois et spatules diverses | • ouvre-bouteille |

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA CUISINE

**BATTERIE, USTENSILES, ACCESSOIRES,
VAISSELLE ET COUVERTS**

VAISSELLE ET COUVERTS

NIVEAU I **Articles de base**

NIVEAU 0 **Moins que les articles de base**

L'évaluation de la vaisselle et des couverts n'est effectuée que si le nombre de couverts offerts dans l'unité est égal à une fois et demie le nombre de personnes pouvant y loger, mais jamais inférieur à 8.

On entend, par **articles de base**, les articles énumérés ci-dessous :

- vaisselle (assiettes, assiettes à dessert, assiettes creuses, tasses)
- verres (à eau, à jus, à bière, à vin)
- couverts (couteaux, couteaux à steak, fourchettes, cuillers à soupe, cuillers à thé)

Les exploitants devraient tenir compte des particularités culinaires régionales et offrir les articles correspondants.

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA SALLE À MANGER

QUALITÉ DE L'AMEUBLEMENT

- NIVEAU 5 Mobilier haut de gamme, tissus de recouvrement de grande qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- comprend les meubles de bois d'essences assortis ou meubles anciens restaurés².
- NIVEAU 4 Mobilier de grande qualité, tissus de recouvrement de qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- meubles de bois, meubles anciens non restaurés ou de qualité équivalente
 - mobilier de placage de grande qualité
- NIVEAU 3 Mobilier de qualité, harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- mobilier assorti en stratifié
 - mobilier en kit (laminé, MDF, pin nouveau)
- NIVEAU 2 Mobilier de qualité, en stratifié ou de mélamine ou équivalent, assorti**
- NIVEAU 1 Mobilier modeste de mélamine non assorti ou équivalent**
- NIVEAU 0 Mobilier de plastique ou équivalent**

² Mobilier ancien : mobilier traditionnel québécois en bois, mobilier néoclassique d'esprit anglais ou américain, mobilier victorien du XIX^e siècle, mobilier de style Eastlake (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier québécois en chêne (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier de style Mission ou Arts and Craft (début XX^e siècle), mobilier Art Nouveau (plutôt rare), mobilier américain dit de style Depression Era (décennies 1920-1930) et mobilier d'esprit Art Déco (décennies 1930-1940).

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA SALLE À MANGER

MURS

- NIVEAU 5 Revêtement et agencement haut de gamme**
- toile de vinyle, tissu de fibre végétale, brique, pierre ou tout autre matériau encore inconnu au moment de la publication
- NIVEAU 4 Revêtement et agencement de grande qualité**
- agencement de gypse et boiseries de qualité, lambris de qualité
- NIVEAU 3 Revêtement de qualité**
- murs de gypse, murs de béton traité, murs traités à l'époxy
- NIVEAU 2 Revêtement ordinaire**
- vinyle, préfini, murs de latte de bois de pin nouveaux
- NIVEAU 1 Revêtement modeste**
- panneaux de vinyle préfabriqués ou d'aggloméré, par section ou l'équivalent, carton-fibre (Tentex®)
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings) peints ou contreplaqué**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ LA SALLE À MANGER

PLANCHER

NIVEAU 5 **Recouvrement haut de gamme**

- moquette de très grande qualité, en laine épaisse ou en nylon (40 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ou
- bois franc (chêne, érable, merisier, orme, cerisier), avec tapis de grande qualité ou
- bois exotique ou
- matériaux nobles

NIVEAU 4 **Recouvrement de grande qualité**

- moquette épaisse, en fibres synthétiques (32 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ou
- bois clair ou bois laminé (pin, épinette) ou
- recouvrement de sol fabriqué avec des matières écologiques et biodégradables (ex. Marmoleum®, liège) ou
- recouvrement d'ingénierie ou
- céramique de grande qualité ou
- plancher flottant de 14 mm avec tapis de grande qualité

NIVEAU 3 **Recouvrement de qualité**

- moquette de bonne qualité, en fibres synthétiques (28 à 32 oz ou plus), avec sous-tapis de qualité standard ou
- parqueterie ou plancher flottant en lattes de moins de 14 mm ou
- cuir ou
- céramique lisse ou
- plancher de béton traité ou
- plancher traité à l'époxy

NIVEAU 2 **Recouvrement modeste**

- moquette en fibres synthétiques sans sous-tapis ou
- moquette industrielle ou
- plancher flottant bas de gamme

NIVEAU 1 **Revêtement de sol imperméable**NIVEAU 0 **Béton ou contreplaqué peint ou vernis**

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

L'ÉTAT DE L'ESPACE-REPAS

Propreté – maintenance

L'évaluation de l'état de chaque cuisine et salle à manger de l'unité porte sur les éléments énumérés aux pages qui précèdent et comporte toujours 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation de la cuisine et de la salle à manger.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- murs
- plancher
- plafond
- modules et armoires
- équipements ménagers
- petits appareils électriques
- accessoires et équipements
- batterie de cuisine
- vaisselle et les couverts
- mobilier

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MURS

Inclut l'intérieur des portes, les fenêtres, les cadrages et les moulures décoratives sur les murs.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MODULES ET ARMOIRES

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau et dénivellation
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des armoires
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration
- défauts de finition
- dépôt de graisse
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rayures
- résidus d'aliments
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration
- défauts de finition
- dépôt de graisse
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rayures
- résidus d'aliments
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration
- défauts de finition
- dépôt de graisse
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rayures
- résidus d'aliments
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA BATTERIE DE CUISINE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration
- dépôt de graisse
- écaillage
- éraflures
- fissures
- manque d'uniformité
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rayures
- résidus d'aliments
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA VAISSELLE ET DES COUVERTS

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration
- dépôt de graisse
- écaillage
- éraflures
- fissures
- manque d'uniformité
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- rayures
- résidus d'aliments
- rouille
- saleté, accumulation de poussière, déchets
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU MOBILIER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- décoloration des recouvrements
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tous les éléments de ce bloc ont la même valeur.

- (a) Vaisselle et couverts de grande qualité
- (b) Batterie de cuisine de grande qualité
- (c) Nappes et napperons de qualité
- (d) Cafetière haut de gamme

SECTION III ■ L'ESPACE-REPAS

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Manque de propreté dans la cuisine
- (b) Absence de moustiquaire ou moustiquaires brisées aux fenêtres qui ouvrent
- (c) Équipements et accessoires altérés par la corrosion ou la rouille
- (d) Fouillis dans les armoires, les tiroirs et les placards
- (e) Absence de linge de cuisine
- (f) Absence de trousse de premiers soins
- (g) Linge de cuisine défraîchi, taché, usé, troué, etc.
- (h) Manque de propreté dans la salle à manger
- (i) Nappes et napperons défraîchis
- (j) Présence d'odeurs désagréables
- (k) Vaisselle ou verrerie dépareillée
- (l) Vaisselle ou verrerie ébréchée ou abîmée
- (m) Absence d'extincteur portable
- (n) Absence d'un détecteur de fumée par étage
- (o) Le cas échéant, absence de détecteur de monoxyde de carbone

SECTION IV
LE SALON

TAPIS • BOIS • CÉRAMIQUE • VINYLE



Pour vos
rénovations
venez
parcourir ...

LEMONDE

1160 Place Nobel
Boucherville, Qc. J4B 5L2

T. 450-641-0001 - F. 450-641-4791



www.**LEMONDE**inc.com

SECTION IV

LE SALON

SECTION IV ■ LE SALON

TYPE DE PIÈCE

NIVEAU 4 Vaste pièce indépendante

- circulation aisée
- décoration recherchée, objets d'art, tapis décoratifs
- agencement et harmonie (murs, plafonds, fenêtres, etc.)
- aspect haut de gamme

NIVEAU 3 Pièce délimitée

- division architecturale (demi-mur, arche, mezzanine, etc.) ou aménagée (meubles, paravent, plantes, etc.)
- mobilier de qualité supérieure, bien agencé et en harmonie avec l'ensemble

NIVEAU 2 Pièce attenante à une autre pièce

- division psychologique qui circonscrit l'espace (impression d'être dans une autre pièce) ;
- mobilier confortable qui invite à la détente (chaises, fauteuils, table et lampe) ;
- s'il n'y a qu'une seule pièce de séjour, celle-ci doit offrir un rapport raisonnable entre ses dimensions, son mobilier et la capacité d'accueil de l'unité.

NIVEAU 1 Aire ouverte non délimitée

- mobilier : chaises, fauteuils, table et lampe, canapé ou causeuse

NIVEAU 0 Aucune pièce commune

SECTION IV ■ LE SALON

AMEUBLEMENT

S'il y a plusieurs salons, seul le salon principal sera pris en compte.

- NIVEAU 5 Fauteuils, canapés, tables, meubles de rangement**
- deux fauteuils et un canapé ou équivalent
 - plus de deux tables
 - plus d'un meuble de rangement
- NIVEAU 4 Fauteuils, canapés, tables, meubles de rangement**
- deux fauteuils et un canapé ou équivalent
 - deux tables
 - un meuble de rangement
- NIVEAU 3 Fauteuils, canapé, table à café, meubles de rangement**
- un fauteuil et un canapé ou équivalent
 - une table à café
 - un meuble de rangement
- NIVEAU 2 Fauteuils, canapé, table à café, meubles de rangement**
- deux fauteuils ou un canapé ou équivalent
 - une table à café
 - un meuble de rangement
- NIVEAU 1 Fauteuils ou causeuse, table à café**
- deux fauteuils ou une causeuse
 - une table à café
- NIVEAU 0 Une place assise ou moins**
- moins de meubles qu'au niveau 1

SECTION IV ■ LE SALON

QUALITÉ DE L'AMEUBLEMENT

- NIVEAU 5 Mobilier haut de gamme, tissus de recouvrement de grande qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- comprend les meubles de bois d'essences assorties ou meubles anciens¹ restaurés.
- NIVEAU 4 Mobilier de grande qualité, tissus de recouvrement de qualité et grande harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- meubles de bois, meubles anciens non restaurés ou de qualité équivalente
 - mobilier de placage de grande qualité
- NIVEAU 3 Mobilier de qualité, harmonie dans les éléments de l'ameublement**
- mobilier assorti en stratifié
 - mobilier en kit (laminé, MDF, pin nouveaux)
- NIVEAU 2 Mobilier de qualité, en stratifié ou de mélamine ou équivalent, assorti**
- NIVEAU 1 Mobilier modeste de mélamine non assorti ou équivalent**
- NIVEAU 0 Mobilier de plastique ou équivalent**

¹ Mobilier ancien : mobilier traditionnel québécois en bois, mobilier néo-classique d'esprit anglais ou américain, mobilier victorien du XIX^e siècle, mobilier de style Eastlake (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier québécois en chêne (fin XIX^e ou début XX^e siècle), mobilier de style Mission ou Arts and Craft (début XX^e siècle), mobilier Art Nouveau (plutôt rare), mobilier américain dit de style Depression Era (décennies 1920-1930) et mobilier d'esprit Art Déco (décennies 1930-1940).

SECTION IV ■ LE SALON

NOMBRE DE PLACES ASSISES DANS LES AIRES DE SÉJOUR

Ce pourcentage équivaut au nombre de places assises par rapport au nombre de places de couchage dans l'unité. Le classificateur tient compte des places assises dans toutes les pièces de séjour de l'unité, pas seulement dans le salon.

NIVEAU 5 100 %

NIVEAU 4 80 %

NIVEAU 3 60 %

NIVEAU 2 40 %

NIVEAU 1 20 %

NIVEAU 0 10 %

SECTION IV ■ LE SALON

MURS

- NIVEAU 5 Revêtement et agencement haut de gamme**
- toile de vinyle, tissu de fibre végétale, brique, pierre ou tout autre matériau encore inconnu au moment de la publication
- NIVEAU 4 Revêtement et agencement de grande qualité**
- agencement de gypse et boiseries de qualité, lambris de qualité
- NIVEAU 3 Revêtement de qualité**
- murs de gypse, murs de béton traité, murs traités à l'époxy
- NIVEAU 2 Revêtement ordinaire**
- vinyle, préfini, murs de latte de bois de pin nouveaux
- NIVEAU 1 Revêtement modeste**
- panneaux de vinyle préfabriqués ou d'aggloméré, par section ou l'équivalent, carton-fibre (Tentex®)
- NIVEAU 0 Blocs de béton (parpaings) peints ou préfini ou contreplaqué**

SECTION IV ■ LE SALON

PLANCHER

- NIVEAU 5 Recouvrement haut de gamme**
- moquette de très grande qualité, en laine épaisse ou en nylon (40 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ou
 - bois franc (chêne, érable, merisier, orme, cerisier), avec tapis de grande qualité ou
 - bois exotique ou
 - matériaux nobles
- NIVEAU 4 Recouvrement de grande qualité**
- moquette épaisse, en fibres synthétiques (32 oz ou plus), avec sous-tapis de bonne qualité ou
 - bois clair ou bois laminé (pin, épinette) ou
 - recouvrement de sol fabriqué avec des matières écologiques et biodégradables (ex. Marmoleum®, liège) ou
 - recouvrement d'ingénierie ou
 - céramique de grande qualité ou
 - plancher flottant de 14 mm avec tapis de grande qualité
- NIVEAU 3 Recouvrement de qualité**
- moquette de bonne qualité, en fibres synthétiques (28 à 32 oz ou plus), avec sous-tapis de qualité standard ou
 - parqueterie ou plancher flottant en lattes de moins de 14 mm ou
 - cuir ou
 - céramique lisse ou
 - plancher de béton traité ou
 - plancher traité à l'époxy
- NIVEAU 2 Recouvrement modeste**
- moquette en fibres synthétiques sans sous-tapis ou
 - moquette industrielle ou
 - plancher flottant bas de gamme
- NIVEAU 1 Revêtement de sol imperméable**
- NIVEAU 0 Béton ou contreplaqué peint ou vernis**

SECTION IV ■ LE SALON

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- NIVEAU 5** Téléviseur de plus de 40 po, technologie récente, canaux généralistes et spécialisés et trois autres appareils électroniques
- NIVEAU 4** Téléviseur de 40 po et moins, technologie récente, canaux généralistes et spécialisés et un ou deux appareils électroniques
- NIVEAU 3** Téléviseur 32 po et plus, technologie récente, avec câble et télécommande (aucun autre appareil électronique) (canaux généralistes)
- NIVEAU 2** Téléviseur avec câble et télécommande (canaux généralistes)
- de dimensions inférieures à niveau 3 ou de technologie ancienne, quel que soit le nombre d'appareils électroniques ajoutés ou la taille du téléviseur.
- NIVEAU 1** Téléviseur sans câble
- téléviseur sans câble, quelles qu'en soient les dimensions.
- NIVEAU 0** Aucun téléviseur

Appareils électroniques recommandés :

- chaîne stéréo
- cinéma maison
- connexion directe d'un ordinateur au téléviseur
- console de jeux électroniques
- lecteur Blu-ray ou DVD
- lecteur MP3
- station d'accueil iPod/iPhone

SECTION IV ■ LE SALON

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Au moins une source d'éclairage doit pouvoir faciliter la lecture.

NIVEAU 5 Cinq sources d'éclairage² et plus

NIVEAU 4 Quatre sources d'éclairage

NIVEAU 3 Trois sources d'éclairage

NIVEAU 2 Deux sources d'éclairage

NIVEAU 1 Une source d'éclairage

NIVEAU 0 Une ampoule nue

² On entend par source d'éclairage un ou plusieurs appareils d'éclairage dotés d'un interrupteur ou reliés à un commutateur mural.

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

L'ÉTAT DES PIÈCES DE SÉJOUR

Propreté – maintenance

L'évaluation de l'état de chaque pièce de séjour de l'unité porte sur les éléments énumérés aux pages qui précèdent et comporte toujours 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier.

L'état correspond à 30 % de l'évaluation des salles de séjour.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- appareils de chauffage
- appareils de climatisation
- mobilier de salle de séjour
- murs
- plancher
- plafond
- appareils d'éclairage
- éléments décoratifs
- appareils électroniques

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- écaillage
- éraflures
- manque d'instructions de fonctionnement
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS DE CLIMATISATION

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- écaillage
- éraflures
- manque d'instructions de fonctionnement
- rouille
- saleté, accumulation de poussière
- taches

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU MOBILIER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration des recouvrements
- défauts d'assemblage
- défauts dans les finis
- éraflures
- fissures
- marques de brûlures
- saleté, accumulation de poussière, déchets, y compris à l'intérieur des meubles
- taches
- trous
- usure

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES MURS

Inclut l'intérieur des portes, les fenêtres, les cadrages et les moulures décoratives sur les murs.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLANCHER

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- brûlures
- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- problèmes de mise de niveau ou dénivellations
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU PLAFOND

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- déchirures
- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- défauts de finition des éléments construits, des joints et des revêtements
- défauts de finition de la peinture ou des recouvrements
- écaillage
- éraflures
- fissures
- moisissure (entraîne automatiquement le niveau 0)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Inclut les lampes de table, torchères, plafonnier, lampe de travail, veilleuse

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- ampoules brûlées
- bases de lampes défraîchies, décolorées, usées, piquées
- brûlures ou déchirures dans les recouvrements et les abat-jour
- cernes sur les abat-jour
- débris d'insectes dans les abat-jour
- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- éraflures
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale)
- saleté, accumulation de poussière
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

Inclut les encadrements, objets d'art, etc.

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- bris d'éléments des cadres
- décoloration
- défauts d'assemblage ou de finition
- éraflures
- manque d'harmonie (style ou qualité inégale)
- objets d'art fissurés, craquelés ou autres
- saleté, accumulation de poussière
- verre cassé
- taches
- trous

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON ■ L'ÉTAT

ÉTAT DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'évaluation de l'état tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- appareils sales
- bris d'appareils
- écran de téléviseur sale ou éraflé
- éraflures sur les appareils
- fils enchevêtrés, peints, tachés, usés
- poussière sur les appareils
- télécommande illisible

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION IV ■ LE SALON

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tous les éléments de ce bloc ont la même valeur.

- (a) Éléments architecturaux au plafond
- (b) Plus d'un téléviseur de qualité, avec câble ou technologies équivalentes (sans tenir compte de ceux des chambres)

SECTION IV ■ LE SALON

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Absence de moustiquaire ou moustiquaires brisées aux fenêtres qui ouvrent
- (b) Manque de propreté
- (c) Présence d'odeurs désagréables
- (d) Bruit incommodant provenant d'appareils de climatisation ou de chauffage
- (e) Éclairage inadéquat pour la lecture

SECTION V
L'EXTÉRIEUR
DE LA RÉSIDENCE



Photos de votre aménagement paysager



Pour aider la CITQ à évaluer correctement votre aménagement paysager et vos meubles de jardin, rien de mieux que des photos prises pendant la belle saison. Donnez-en des copies au classificateur qui les versera à votre dossier ou envoyez-les par courriel à info@citq.qc.ca, en prenant bien soin de spécifier le numéro et le nom de votre établissement, ainsi que la région touristique.

CITQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

SECTION V
L'EXTÉRIEUR
DE LA
RÉSIDENTENCE

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

TYPE DE RÉSIDENCE

NIVEAU 4

Maison ancestrale ou patrimoniale, ou encore maison de caractère ou de prestige

Maison patrimoniale

- classée ou reconnue en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec

Maison ancestrale

- dont les rénovations et les transformations ont conservé leur caractère d'origine à au moins deux éléments : revêtement, fenêtres et portes, toiture, galerie, balcons, ornements.

Réalisation architecturale ayant une valeur reconnue (non classée) ou maison de prestige

- architecture remarquable
- réalisation d'un architecte réputé
- réalisation faisant preuve de grande innovation technologique
- bâtiment ayant fait mention de mérite ou de prix

Habitation de caractère de construction plus récente

- de dimensions imposantes et qui présente un style particulier ;
- architecture et agencement mettant en valeur des matériaux naturels ;
- Revêtement de grande qualité.

NIVEAU 3

Maison à étage, maison ancienne ou maison récente au design recherché

Maison à étage

- recouvrement extérieur avec matériaux de qualité tels brique, pierre, bois, etc.

Maison ancienne

- dans un très bon état de conservation, c'est-à-dire dont les rénovations antérieures n'ont pas dénaturé le style.

Maison récente au design recherché

- galerie, véranda, solarium, patio, cheminée, toiture élaborée, deux étages à l'arrière, etc.

Suite à la page suivante >

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

TYPE DE RÉSIDENCE (suite)

NIVEAU 2 Maison à palier unique, maison en rangée ou maison jumelée

Maison à palier unique

- à laquelle ont été ajoutés divers éléments de style simple : galerie, véranda, solarium, terrasse, cheminée, etc.

Maison à étage

- avec revêtement partiel de qualité (pierre, verre, béton, brique, bois)

Maison en rangée, maison jumelée

NIVEAU 1 Unité de logement ou appartement

- duplex, triplex, copropriété, immeuble à logements multiples, tour d'habitation

NIVEAU 0 Maison sans fondation, sous-sol de maison

- aucune caractéristique architecturale digne de mention

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

STATIONNEMENT

- NIVEAU 3** Stationnement intérieur privé et réservé, sur place
- NIVEAU 2** Stationnement intérieur partagé ou stationnement extérieur privé, sur place
- NIVEAU 1** Stationnement extérieur partagé
- NIVEAU 0** Aucun stationnement sur place

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

- NIVEAU 4 Accès privé à un vaste terrain**
• parc, jardin, boisé
- NIVEAU 3 Accès privé à un petit terrain**
• cour, terrasse, abords de l'établissement
- NIVEAU 2 Accès partagé à un terrain**
- NIVEAU 1 Accès à un balcon ou à une véranda**
- NIVEAU 0 Aucun accès particulier**

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

**AMÉNAGEMENT PAYSAGER¹
ÉLÉMENTS HORTICOLES ET ÉLÉMENTS CONSTRUITS**

Aménagement du terrain destiné à produire, par une disposition de végétaux, de matériaux et d'éléments construits, un effet de paysage naturel agréable en milieu urbain.

En milieu rural, conservation du patrimoine végétal indigène selon les régions géographiques et climatiques du Québec.

NIVEAU 2 Pelouse, arbres, fleurs ou plantes et éléments construits

NIVEAU 1 Pelouse et arbres, arbustes, vivaces ou annuelles

NIVEAU 0 Pelouse

Exemples d'éléments construits :

- fontaine
- gloriette
- lampadaire
- muret
- rocaille

¹ En milieu urbain, un aménagement paysager intérieur ou de toit sera pris en compte en remplacement d'un aménagement paysager extérieur.

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ■ L'ÉTAT

L'ÉTAT DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

L'évaluation de l'état de l'extérieur de la résidence porte sur les éléments énumérés aux pages suivantes et comporte 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état de l'élément à classifier. Cependant, la présence de 3 défauts différents entraîne automatiquement le niveau 0.

L'état correspond à 30 % de l'extérieur de la résidence.

L'état des critères suivants sera pris en compte :

- résidence
- stationnement
- terrain

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ■ L'ÉTAT

ÉTAT DE LA RÉSIDENCE

Comprend murs, portes et fenêtres, lucarnes, toiture, balcons, cheminées, etc.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- décoloration ou détérioration des finis et des matériaux
- fissures et trous dans le revêtement
- graffitis
- manque d'entretien des éléments construits
- manque d'homogénéité
- peinture défraîchie ou écaillée
- taches

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU STATIONNEMENT

Inclut l'entrée principale et la voie d'accès

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- corps étrangers
- fissures dans le revêtement
- lignes de délimitation défraîchies
- manque d'entretien du mobilier et des équipements
- mauvaises herbes à travers le revêtement et sur les bordures
- présence de débris divers
- taches d'huile à moteur
- trous, bosses et nids-de-poule

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ■ L'ÉTAT

ÉTAT DU TERRAIN

Comprend l'aménagement paysager.

L'évaluation de l'état tient compte des éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- arbres et arbustes non entretenus
- corps étrangers
- éléments construits détériorés ou mal entretenus
- érosion
- gazon jauni
- manque d'harmonie
- mauvais nivellement
- mauvais drainage
- mauvaises herbes
- plantes fanées
- présence de détritits divers
- terrain en friche

NIVEAU 5 Impeccable

NIVEAU 4 Très bon

NIVEAU 3 Bon

NIVEAU 2 Faible

NIVEAU 1 Très faible

NIVEAU 0 Inacceptable

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

SERVICES ET INSTALLATIONS COMPLÉMENTAIRES

- (a) Intimité par rapport aux constructions environnantes
(distance entre voisins, haies, clôtures, etc.)

SECTION V ■ L'EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE

ÉLÉMENTS DE DÉMÉRITE

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.
Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

- (a) Manque d'entretien de la résidence
- (b) Nuisances visuelles (bâtiment à l'abandon, déchets, rebuts)
- (c) Manque d'entretien du terrain
- (d) Absence de numérotation ou d'identification facilement visible

SECTION VI
LES SERVICES,
INSTALLATIONS
ET ÉQUIPEMENTS

INTERNET HAUTE VITESSE PARTOUT au Québec!



*J'  augmenter mes
revenus de location!*

**Économisez 159 \$
dans la première année seulement!**

Prix à partir de 34,99 \$/mois*
pour les 6 premiers mois

Aucuns frais d'activation (rabais de 99 \$) sur contrat d'un an

Appelez-nous maintenant et mentionnez que vous êtes classifié par la CITQ pour ce tarif exclusif!

1-844-344-7931 | xplornet.com



XPLORNET

Internet Haute Vitesse | En Région

*Des restrictions s'appliquent. Communiquez avec nous pour connaître tous les détails. Offre valide sur le forfait satellite. Un taux de 44,99 \$ commence au septième mois. Cette offre est offerte aux nouveaux clients qui acceptent un contrat d'un an pour n'importe quel forfait résidentiel 4G de Xplornet.

SECTION VI

LES SERVICES,
INSTALLATIONS
ET ÉQUIPEMENTS

SECTION VI ■ LES SERVICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

LES SERVICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.

Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

Note générale : Les services, installations et équipements doivent être offerts sur les lieux.

À L'INTÉRIEUR DE L'UNITÉ :

(a) Services

Cahier de services sur les activités à proximité

Offre de service d'entretien ménager

(b) Installations

Climatisation dans les aires communes

Internet sans fil

Internet câblé

Source de chaleur : foyer et bois de chauffage, foyer au gaz, foyer électrique ou à l'éthanol

(c) Équipements

Laveuse

Sécheuse

Aspirateur

Bibliothèque

Disques CD

Disques DVD

Fer et planche à repasser

Jeux de société complets et propres

Lampe de poche

Matériel pour bébés (chaise-haute, parc, sièges d'appoint pour cuisine ou salle de bains, etc.)

Miroir pleine longueur

Produits de lessive ou de nettoyage (détergent, assouplissant, savon à vaisselle, produit à récuser, papier essuie-tout, etc.)

Recharges, produits de cuisine (filtres à café, sacs à ordures, produits nettoyants, herbes et épices)

Recharges, produits de salle de bains (papier hygiénique, papiers-mouchoirs, savon, etc.)

Sauna

Table de billard ou équivalent

Téléphone

SECTION VI ■ LES SERVICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

LES SERVICES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Ces éléments sont classés par ordre d'importance.

Les éléments d'un même bloc ont une valeur identique.

Note générale : Les services, installations et équipements doivent être offerts sur les lieux.

À L'EXTÉRIEUR DE L'UNITÉ :

(a) Installations sur les lieux

Jacuzzi

Piscine ou plan d'eau

Places de stationnement : plus de 3

Abri pour vélos, motoneiges ou motos

Foyer avec bois fourni

Jeux modulaires pour enfants

Places de stationnement : 3

Quai

Rampe de mise à l'eau

Places de stationnement : 2

(b) Équipements sur les lieux

Barbecue avec bombonne de propane repliée

Mobilier extérieur (table et chaises de patio ou table de pique-nique)

Balanoire pour adultes ou hamac

Embarcation

SECTION VII
LE TOURISME
DURABLE

Vous désirez louer votre chalet?

AVEC UN CONTRAT C'EST MIEUX!



Pour éviter les mauvaises surprises, **Option consommateurs** vous suggère de rédiger un contrat que vous présenterez à votre futur locataire.

Pour ce faire, il suffit d'inscrire, sur une feuille, les renseignements suivants :

- Votre nom et vos coordonnées
- Le nom et les coordonnées de votre locataire
- La période de location
- Les services et équipements offerts
- Les engagements que vous prenez
- Les engagements devant être pris par le locataire
- Le prix
- La date à laquelle un acompte ou un dépôt doit être versé (si vous en demandez un) ainsi que la somme de cet acompte ou de ce dépôt
- La politique d'annulation
- Le nombre de paiements devant être effectués
- La date à laquelle chaque paiement doit être effectué
- Une mention à l'effet que votre chalet a une attestation de la CITQ en y précisant le numéro d'établissement

Vous pouvez aussi y inscrire toute autre condition que vous jugez importante.

Pour plus de sûreté, ce document devra être signé par les deux parties.

SECTION VII
LE TOURISME
DURABLE

SECTION VII ■ TOURISME DURABLE

2 POSSIBILITÉS

- (a) L'établissement a entrepris une démarche environnementale avec un ou plusieurs organismes reconnus tels LEEDS, Clé verte, RéserVert, BOMA BESt, etc.

– OU –

- (b) L'établissement applique un minimum de cinq actions parmi les suivantes :

Chambres

- 1) Détecteur d'occupation ou minuterie contrôlant l'éclairage
- 2) Possibilité de demander qu'on ne change pas les draps
- 3) Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation éconergétiques
- 4) Thermostat programmable ou détecteur d'occupation pour le chauffage
- 5) Utilisation de matériaux de construction écologiques

Salles de bains

- 1) Possibilité de demander qu'on ne change pas les serviettes
- 2) Produits de nettoyage biodégradables
- 3) Produits de toilette biodégradables
- 4) Utilisation de mécanismes économiseurs d'eau
- 5) Utilisation de matériaux de construction écologiques

Aménagements intérieurs et extérieurs

- 1) Appareils électriques et électroniques reconnus pour leur efficacité énergétique (par ex. : homologués « Energy Star »)
- 2) Récupération des eaux de pluie ou pratique de l'herbicyclage (laisser les rognures de gazon sur la pelouse)
- 3) Système de filtration d'air (échangeur d'air) ou géothermique
- 4) Utilisation de papier non traité au chlore (serviettes de table, papier à mains, etc.)
- 5) Utilisation de produits équitables (café, chocolat, etc.)
- 6) Utilisation de sources d'énergie écologiques (par ex. : énergie solaire)
- 7) Utilisation de matériaux de construction écologiques

SECTION VIII
ANNEXE

LE WEB ACCESSIBLE À TOUS

UNE CONNEXION SIMPLE ENTRE **VOUS** ET **NOUS**

ET VOTRE ÉTABLISSEMENT SERA SUR INTERNET RAPIDEMENT



NOUS concevons des sites web simples, efficaces, professionnels, abordables et offrons la formation, le support et l'hébergement.

VOUS ajoutez ou modifiez le contenu, les menus, la mise en page et quelques éléments du design.

COMMENT ? Grâce à une plateforme de gestion de contenu utilisée par plus de 60 millions* de sites Internet à travers le monde.

INFORMEZ-VOUS!



*Forbes 2012



PIXELCOMMUNICATIONS

pixelcom.ca

info@pixelcom.ca

202, rue Guillaume, Longueuil QC J4H 1R8

450 679-1582

SECTION VIII

ANNEXE

SECTION VIII ■ ANNEXE

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

La trousse de premiers soins doit se trouver dans un endroit propre et pourvu d'un lavabo pour permettre aux secouristes de se laver les mains et de nettoyer la blessure à l'eau et au savon doux. La trousse doit être propre et facile d'accès.

Matériel de base

- un manuel de secourisme approuvé par un organisme reconnu (CSST, Ambulance Saint-Jean, etc.)
- une paire de ciseaux à bandage
- une pince à échardes
- des épingles de sûreté de diverses tailles
- des pansements adhésifs enveloppés individuellement
- des compresses de gaze stériles (10,16 cm sur 10,16 cm [4 po sur 4 po])
- des rouleaux de bandage de gaze (5 cm sur 9 m [2 po sur 30 pi] et 10,16 cm sur 9 m [4 po sur 30 pi])
- des bandages triangulaires
- des pansements compressifs (10,16 cm sur 10,16 cm [4 po sur 4 po])
- un rouleau de ruban adhésif (2,5 cm sur 9 m [1 po sur 30 pi])
- des tampons antiseptiques enveloppés individuellement

Matériel supplémentaire recommandé

- gants jetables en vinyle ou en latex
- masque de poche avec soupape unidirectionnelle pour réanimation cardiorespiratoire (RCR)
- compresse froide instantanée

Catégorie telle que définie dans le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* : « la catégorie "résidences de tourisme" [...] comprend les établissements où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto cuisine ». (L.R.Q., c. E-14.2, r.1, art. 7, par. 2°)

Exemples de résidences de tourisme :

- appartement ;
- maison de ville, quel que soit son type ;
- maison de campagne ;
- chalet ;
- condominium ;
- multipropriété.

Ce guide de classification a été élaboré par :



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Canada

Téléphone : 450 679-3737
Sans frais : 1 866 499-0550
Télécopie : 450 679-1489
Courriel : info@citq.qc.ca
Internet : www.citq.info

Tous droits réservés. © Corporation de l'industrie touristique du Québec (2015)
Toute reproduction de ce guide est interdite, en tout ou en partie,
à moins d'une autorisation préalable écrite de notre part.

Coronavirus (COVID-19)

GUIDE DE PRÉVENTION À L'INTENTION DES EXPLOITANTS DE RÉSIDENCES DE TOURISME ET D'ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Voici les précautions que les exploitants des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale doivent prendre pour réduire les risques de contamination lors des séjours des visiteurs, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Ces recommandations sont basées sur l'information disponible au moment de les rédiger. En fonction de l'évolution de la situation, elles pourraient être modifiées. Les autorités informeront la population si de nouvelles exigences devaient être respectées.

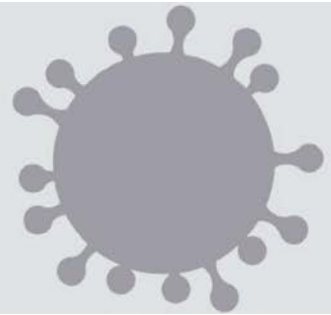
CONSIGNES GÉNÉRALES :

- Offrir en location le logement, la maison ou le chalet en entier;
- Installer, à l'entrée de l'établissement, un distributeur de solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains et inciter les personnes à l'utiliser (à l'aide d'une affiche, par exemple);
- Fournir le matériel et l'équipement nécessaires ainsi que les produits de désinfection utilisés habituellement pour que les visiteurs puissent procéder à l'entretien ménager de l'établissement durant leur séjour;
- S'assurer que tous les matelas et oreillers soient recouverts de housses lavables ou imperméables (lavées ou désinfectées après chaque location);
- Mettre à la disposition des visiteurs le [Guide autosoins](#) ou fournir le lien Web pour qu'ils puissent le consulter;
- Afficher à la vue des visiteurs les instructions pour le [lavage des mains](#), la [désinfection des mains](#), [l'hygiène respiratoire](#), la distanciation physique et le [port du couvre-visage](#) si la distanciation physique ne peut pas être respectée;
- Imprimer et laisser sur place les [consignes pour les personnes qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19](#);
- Afficher à la vue des visiteurs le numéro de téléphone pour obtenir de l'information sur la maladie à coronavirus, soit le **1 877 644-4545**, et rappeler le numéro à composer en cas d'urgence (le 911);
- Privilégier une serrure à code ou une boîte à clés pour limiter les contacts avec les visiteurs.

AU MOMENT DE LA RÉSERVATION :

- Vérifier que les visiteurs n'ont pas voyagé ou qu'ils n'auront pas voyagé à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours. Le cas échéant, ils ont l'obligation de s'isoler pendant 14 jours en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine. Au besoin, les référer aux [consignes pour les personnes de retour d'un pays étranger](#);
- S'assurer que les visiteurs ont le droit de se rendre dans la région où est situé l'établissement;
- Si l'établissement est utilisé comme lieu de quarantaine, s'assurer que les visiteurs auront accès aux produits de première nécessité (nourriture, médicaments, etc.) pour la durée de la quarantaine.

Coronavirus (COVID-19)



PENDANT LE SÉJOUR :

- Éviter l'entretien ménager durant le séjour des visiteurs;
- Si un entretien ménager est requis, privilégier les moments où les visiteurs ne se trouvent pas dans l'établissement.

APRÈS LE SÉJOUR :

- Demander au visiteur d'ouvrir les fenêtres afin d'aérer l'établissement, lorsque possible;
- Suivre les [Recommandations intérimaires concernant les travailleurs du secteur de l'hôtellerie](#) de l'Institut national de santé publique du Québec pour les mesures liées à l'entretien des chambres;
- Désinfecter la clé et la serrure lors du départ des visiteurs.

Mise à jour : 16 juillet 2020

10 SEP. 2020

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'ÉTABLISSEMENT : 204854
Nom de l'établissement :	BOULEAU	
Adresse :	1 50, rue Mufragie	Code postal : J0T2E0
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté :	Entrelacs, Matawinie	
Nombre d'unités offertes :	1	
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :	<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers <input type="checkbox"/> Établissements de camping <input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse <input type="checkbox"/> Gîtes <input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie <input type="checkbox"/> Centres de vacances <input checked="" type="checkbox"/> Résidences de tourisme <input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement <input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement	
Nom de l'exploitant :	NATHALIE LAFORTE ET JEAN-PHILIPPE LABELLE	
Nom de son représentant :	Nathalie Laforte	
Téléphone principal :	[REDACTED]	
Adresse courriel :	[REDACTED]	

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal :	PATRICK CHALIFOUX (fonctionnaire municipal autorisé)
Signature :	[REDACTED] Date : 31/08/20

Vous devez retourner le formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
 Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
 Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
 Télécopieur : 450 679-1489

CITQ

Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Tourisme
Québec





Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 22 octobre 2020

Madame Nathalie Laforte
BOULEAU



N/Réf. : Établissement n° 294854
Appellation : BOULEAU
Adresse : 50, rue Mufragie, Entrelacs

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Madame,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification.

Une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Selon l'article 14 du Règlement sur les établissements touristiques, cette attestation doit être affichée à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement ou, s'il s'agit d'un ensemble mobilier ou immobilier, à l'endroit destiné à l'accueil ou à l'enregistrement de la clientèle touristique.

Également, Selon l'article 14.1 du Règlement sur les établissements touristiques, le titulaire d'une attestation de classification doit indiquer distinctement le numéro de son établissement d'hébergement (294854) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Notre **site Internet** (<http://citq.info>) comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

vosre numéro d'établissement (294854) et de votre numéro d'exploitant (729626) comme mot de passe.

Nous vous invitons à vous y rendre pour consulter le **guide de classification de votre catégorie d'établissement**. Cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

Par ailleurs, la CITQ publie régulièrement **des bulletins infoCITQ**, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Vous pouvez les consulter dans la section *Publications* de notre site web.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Jocelyn Dessureault

JD/ mc

AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, nous désirons vous informer qu'une demande a été reçue pour l'obtention d'une attestation de classification dans le but d'exploiter un établissement d'hébergement touristique à l'adresse inscrite dans la section 1 du présent formulaire.

En vertu du même article, la municipalité doit, dans les 45 jours de l'avis, informer le ministre si l'usage projeté n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

« Constitue un établissement d'hébergement touristique tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes sur une base régulière lors d'une même année civile, et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique. »

SECTION 1 — INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT ET SON EXPLOITANT		No. d'établissement : 301903
Nom de l'établissement : <u>CHALET MARTINI</u>		
Adresse : <u>1 451, 70e Avenue</u>		Code postal : <u>J0T2E0</u>
Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : <u>Entrelacs, Matawinie</u>		
Nombre d'unités offertes : <u>1</u>		
Catégorie de l'établissement (vous pouvez vous référer aux définitions situées au verso de ce formulaire) :		
<input type="checkbox"/> Établissements hôteliers	<input type="checkbox"/> Gîtes	<input checked="" type="checkbox"/> Résidences de tourisme
<input type="checkbox"/> Établissements de camping	<input type="checkbox"/> Établissements de pourvoirie	<input type="checkbox"/> Établissements d'enseignement
<input type="checkbox"/> Auberges de jeunesse	<input type="checkbox"/> Centres de vacances	<input type="checkbox"/> Autres établissements d'hébergement
Nom de l'exploitant : <u>PHILIPPE ROBILLARD</u>		
Nom de son représentant : <u>Marie Josée Léger</u>		
Téléphone principal : _____		
Adresse courriel : <u>[REDACTED]</u>		

SECTION 2 — À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
L'usage projeté de l'établissement d'hébergement touristique inscrit dans la section 1 du formulaire est-il conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Officier municipal : <u>PATRICK CHALIFOUX</u> <small>(Nom et titre du fonctionnaire municipal autorisé)</small>	
Signature : <u>[REDACTED]</u>	Date : <u>16/07/20</u>

Veuillez retourner ce formulaire dans les délais prévus par la Loi soit par courrier, courriel ou télécopieur, à :

Corporation de l'industrie touristique du Québec
 Adresse : 1010, rue de Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7
 Courriel : avisdexploitation@citq.qc.ca
 Télécopieur : 450 679-1489

Appellation	Adresse de l'établissement	Municipalité	Numéro d'enregistrement	Catégorie de l'établissement	Date de début de l'enregistrement
LE LOUP	1911, chemin d'Entrelacs	Entrelacs	315618	Établissements d'hébergement touristique général	2023-10-02
LE KARMELE	629, route La Fontaine	Entrelacs	315915	Établissements d'hébergement touristique général	2023-10-12
LE RENARD	1925, chemin d'Entrelacs	Entrelacs	315876	Établissements d'hébergement touristique général	2023-10-20
COUREUR-DES-BOIS	421, rue des Mélèzes	Entrelacs	316008	Établissements d'hébergement touristique général	2023-10-23
LE GROS CHALET	350, chemin du Domaine-des-Sentiers	Entrelacs	316592	Établissements d'hébergement touristique général	2023-11-22
130 CHEMIN DU RENARD	130, chemin du Renard	Entrelacs	316634	Établissements d'hébergement touristique général	2023-12-19
CHALET INTERLAKEN	441, rue des Cèllets	Entrelacs	317274	Établissements d'hébergement touristique général	2024-01-18
CHALET LE BISON AU LACS-À-MAY	112, chemin des Lacs-à-May	Entrelacs	298805	Établissements d'hébergement touristique général	2024-01-25
LE NORVEDÈRE	2521, rue des Rapides-du-Nord	Entrelacs	317692	Établissements d'hébergement touristique général	2024-03-05
CHALET LE ST-GERMAIN	345, montée du Cerf	Entrelacs	308459	Établissements d'hébergement touristique général	2024-03-12
CHALET HEGOAK	170, chemin du Renard	Entrelacs	317949	Établissements d'hébergement touristique général	2024-04-02
CHALET LE MANOIR	701, route La Fontaine	Entrelacs	318203	Établissements d'hébergement touristique général	2024-04-23
LE 513	513, rue Chartier	Entrelacs	318364	Établissements d'hébergement touristique général	2024-05-10
PETIT COTTAGE RIVERSIDE	380, route des Ombres	Entrelacs	319238	Établissements d'hébergement touristique général	2024-08-12
ÉCHAPPÉE BOISÉE	371, route La Fontaine	Entrelacs	319470	Établissements d'hébergement touristique général	2024-08-28
OMBRE ET LUMIÈRE	510, route des Ombres	Entrelacs	309042	Établissements d'hébergement touristique général	2024-09-03

Appellation	Adresse de l'établissement	Municipalité	Numéro d'enregistrement	Catégorie de l'établissement	Date de début de l'enregistrement
LE REFUGE DES CÈDRES	498, rue des Cèdres	Entrelacs	222817	Établissements d'hébergement touristique général	2025-01-20
CHALET LUNAE	47, rue Alexis-Lépine	Entrelacs	298639	Établissements d'hébergement touristique général	2025-02-07
MONTEE DU CERF	278, montée du Cerf	Entrelacs	317141	Établissements d'hébergement touristique général	2025-02-11
LE REPOS DES CÈDRES	382, rue des Cèdres	Entrelacs	296565	Établissements d'hébergement touristique général	2025-04-15
CHALET DE L'HÉRISSON	691, rue des Tourterelles	Entrelacs	321566	Établissements d'hébergement touristique général	2025-06-12
LE MANDALA	421, rue des Cèllets	Entrelacs	300030	Établissements d'hébergement touristique général	2025-07-04
CHALET L'EXPLORATEUR	12, chemin du Lac-Fidèle	Entrelacs	308099	Établissements d'hébergement touristique général	2025-08-28
LE SUISSE D'ENTRELACS	670, rue des Cèdres	Entrelacs	296432	Établissements d'hébergement touristique général	2025-09-24
LE GRAND A	421, rue Provost	Entrelacs	311130	Établissements d'hébergement touristique général	2025-11-05
CHALET DU LAC PAUZÉ	11780, route Pauzé	Entrelacs	306164	Établissements d'hébergement touristique général	2025-11-24
LE PETIT PHOQUE DU LACS-À-MAY	108, chemin des Lacs-à-May	Entrelacs	296868	Établissements d'hébergement touristique général	2026-02-12
LE CASTOR CACHÉ	116, chemin des Lacs-à-May	Entrelacs	298366	Établissements d'hébergement touristique général	2026-02-27
LE REPÈRE DE LA LUMIÈRE	270, montée du Cerf	Entrelacs	316021	Établissements d'hébergement touristique général	2026-03-30
LES TERRASSES D'ENTRELACS	2950, chemin d'Entrelacs	Entrelacs	174145	Établissements d'hébergement touristique général	2026-04-01
303210	211, rue du Sommet	Entrelacs	303210	Établissements de résidence principale	2024-08-21

Données extraites de la base de données de la CITQ en date du 19 mai 2026

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHALET MARTINI

451, 70e Avenue
Entrelacs (Québec) J0T 2E0

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

301903

NOMBRE D'UNITÉS

1

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général



DÉLIVRÉ LE : **2025-06-29**

EXPIRE LE : **2026-07-31**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ Affichez ce certificat à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ Conservez la version électronique de ce certificat, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ Rappel – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.